

2024

THOR
AND
RA
R

FORMER LES FORCES DE SÉCURITÉ À L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

**BILAN DU PROJET RÉGIONAL
DE FORMATION 2023**



Précisions terminologiques

/ Selon les études de victimations, les femmes subissent des violences conjugales de manière largement disproportionnée par rapport aux hommes. Par ailleurs, les agresseurs sont dans leur très large majorité des hommes. Pour être en adéquation avec ces statistiques, ce rapport d'évaluation adopte la terminologie « femmes victimes » et « auteurs », sans omettre qu'une partie des hommes peuvent être également victimes de violences conjugales.

/ De la même façon, les personnes en posture d'animation des formations étaient dans leur très grande majorité des femmes, professionnelles des associations spécialisées dans la lutte contre les violences conjugales. Le rapport utilisera donc l'expression générique « les formatrices » pour refléter cette réalité.

/ Au fil du rapport, les acronymes suivants seront employés :

- PN : police nationale*
- GN : gendarmerie nationale*

ÉDITO

Au sortir du confinement, en 2021, le Centre Hubertine Auclert lançait une expérimentation pionnière à travers un vaste projet de formation des forces de sécurité en Île-de-France. Encouragé et soutenu financièrement par le conseil régional d'Île-de-France, le projet a depuis été pérennisé et s'est logiquement transformé en un indispensable programme annuel afin de couvrir, à terme, on l'espère, la grande majorité des forces de sécurité franciliennes.

L'accueil des femmes victimes de violences conjugales reste un enjeu majeur en France. En 2022, le nombre de femmes âgées de 18 à 74 ans victimes de violences par leur conjoint ou ex-conjoint était estimé à 321 000, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Plus de 244 000 victimes de violences conjugales étaient enregistrées, soit une hausse de 15% par rapport à l'année précédente.

Ces statistiques préoccupantes ne peuvent que susciter de l'effroi. Mais elles doivent plus que jamais servir de catalyseur pour une prise de conscience collective ! Les formations coordonnées par le Centre Hubertine Auclert et dispensées par vingt-cinq associations de référence ont le même objectif depuis le début : outiller les forces de sécurité pour leur permettre de mieux comprendre les mécanismes des violences conjugales, de mieux accueillir et protéger les victimes et de mieux les orienter. Autrement dit, déconstruire les préjugés tenaces, sensibiliser aux signaux d'alerte et renforcer l'efficacité des interventions !

En 2023, à partir du mois de mars jusqu'à la fin de l'année, l'ensemble des départements franciliens a bénéficié de plus de 90 formations, pour 928 bénéficiaires. Les associations impliquées ont joué un rôle important à travers leur expertise de

terrain et leur approche partenariale et pluri-professionnelle. Est-il besoin de préciser que les retours sont encourageants ?

Plus de 95 % des stagiaires ont estimé « très satisfaisant » ou « satisfaisant » le contenu des formations, la pédagogie et l'animation ainsi que les outils et documents.

Ce chiffre témoigne sans équivoque non seulement de l'impact positif de cette initiative mais aussi d'un subtil changement de paradigme dans l'appréhension des violences conjugales : les esprits s'ouvrent peu à peu face à cette réalité systémique d'ampleur, certaines résistances tombent et les représentations stéréotypées des violences conjugales vacillent, espérons-le.

Au cœur de ce projet essentiel, se trouve l'engagement féministe du Centre Hubertine Auclert et des associations formatrices, sans cesse encouragé au fil des actions concrètes et des progrès réalisés.

Je vous invite à découvrir son bilan détaillé pour l'année 2023. Vous y lirez, entre autres, plusieurs retours de stagiaires suggérant la généralisation de ce type de formations au niveau de l'offre de la formation initiale et continue des forces de sécurité : un souhait évident lorsqu'on sait combien chaque compétence renforcée est un pas de plus vers la protection des femmes. Continuons !

Charlotte Baelde

Présidente du Centre Hubertine Auclert –
centre francilien pour l'égalité femmes-hommes

SOMMAIRE

ÉDITO 1

—
SYNTHÈSE 4

1

LA POURSUITE D'UN PROJET UNIQUE EN FRANCE 10

La forte implication de partenaires multiples 11

Les partenaires institutionnels, appuis et relais indispensables
à la mise en place du projet 11

Les associations-formatrices, toujours plus nombreuses
et impliquées dans la réussite du projet 12

L'important travail de coordination du Centre Hubertine Auclert pour garantir la qualité et la cohérence territoriale du projet 15

L'action centrale du Centre Hubertine Auclert : créer les conditions
de réussite et capitaliser sur une réalisation collective 15

Travailler au quotidien pour lever les obstacles et concrétiser
un projet d'ampleur : accompagner les acteurs et actrices,
faciliter la mise en lien, résoudre les difficultés 17

Assurer une réflexion et une amélioration des pratiques en continu
au fil du projet : l'expérience des temps d'échanges de pratiques 18

2

L'IMPACT DU PROJET :

UNE LECTURE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE 20

Le profil des bénéficiaires : une analyse affinée en 2023 22

Une répartition géographique des formations et des stagiaires
couvrant l'ensemble du territoire francilien, avec certaines disparités 22

Corps de métiers, services d'attache et horaires de travail des stagiaires :
une répartition inégale aux facteurs multiples 24

Une répartition presque égalitaire entre femmes et hommes
parmi les stagiaires, à rebours de la réalité nationale 27

Des stagiaires le plus souvent en début de carrière 28

Des stagiaires déclarant en majorité avoir déjà des connaissances
sur les violences conjugales 29

Une très forte satisfaction des stagiaires sur le contenu, la pédagogie, l'animation, et les outils remis

au cours des formations 31

Contenu 32

Pédagogie et animation 34

Outils et documents 35

Durée 37

**Focus : les formations pour les équipes de nuit
de la police nationale 39**

*Un besoin identifié : les difficultés structurelles d'accès à
la formation des agentes et agents qui travaillent de nuit 39*

Des retours positifs qui appellent à approfondir ces formations spécifiques 40

Renforcer le cadre du projet pour favoriser les formations de nuit 42

**Des formations qui font évoluer les pratiques
professionnelles des stagiaires 43**

Objectif 1 : mieux comprendre les violences conjugales,
leurs mécanismes et leurs spécificités 43

Objectif 2 : mieux accueillir les victimes de violences conjugales,
recueillir et faciliter leur parole 46

Objectif 3 : mieux orienter les victimes et développer
une approche partenariale et pluriprofessionnelle
de la lutte contre les violences conjugales 50

**Focus : les liens entre associations spécialisées et forces
de sécurité : le nœud stratégique de la réussite du projet et
le gage d'une meilleure prise en charge des victimes 53**

Le constat persistant d'une grande méconnaissance réciproque 54

*La perception d'un enrichissement et d'une complémentarité
dans le travail commun 56*

—
CONCLUSION 57

—
RECOMMANDATIONS 58

—
ANNEXES 65

The background features a vibrant orange-to-red gradient. On the left side, there are large, overlapping curved shapes in black and a bright yellow-orange. The word 'SYNTHÈSE' is centered in white, bold, uppercase letters, preceded by a short white horizontal line.

—
SYNTHÈSE

LES ACTEURS ET ACTRICES DU PROJET

Le Centre

Hubertine Auclert

- / la coordination
- / le suivi
- / l'évaluation du projet

Les formatrices

25

**ASSOCIATIONS
SPÉCIALISÉES**

porteuses d'une double expertise dans l'accompagnement spécialisé des victimes de violences conjugales et dans la formation professionnelle

Les forces de sécurité

de tous les départements franciliens (police nationale et gendarmerie nationale)

Les financeurs principaux

Le conseil régional d'Île-de-France (initiateur du projet) et l'État

LE BUDGET

Le conseil régional
d'Île-de-France
(principal contributeur)

L'État,
via le Fond
interministériel pour
la prévention de la
délinquance (FIPD)

187 848 €
COFINANCÉ PAR

Le Centre
Hubertine Auclert

LA DURÉE DU PROJET

2023

Janvier - Mars

Appel à projets et sélection des associations formatrices

Mars - Novembre

Organisation des formations

À partir de décembre

Évaluation du projet

LES OBJECTIFS CLÉS DES FORMATIONS

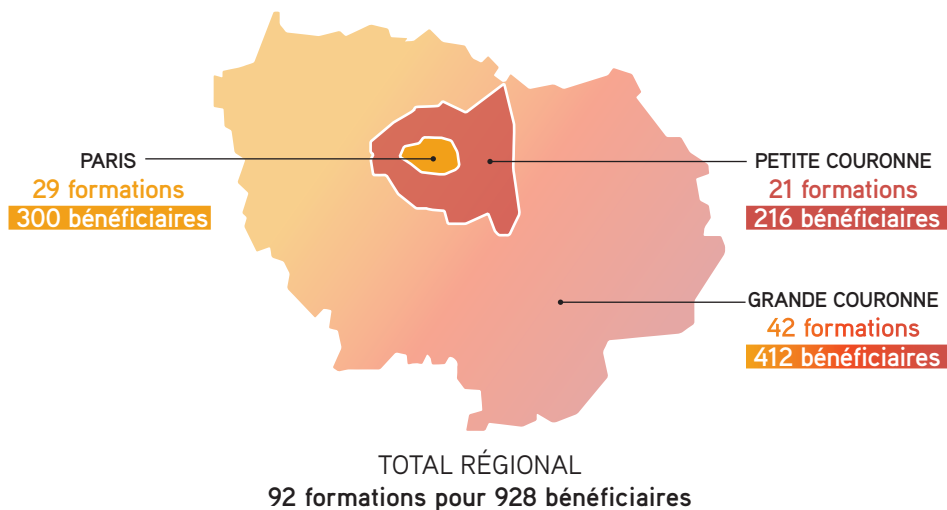
RENFORCER LES CAPACITÉS DES AGENTES ET AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ À :

- 1 Mieux comprendre les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités
- 2 Mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole
- 3 Mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle dans la lutte contre les violences conjugales

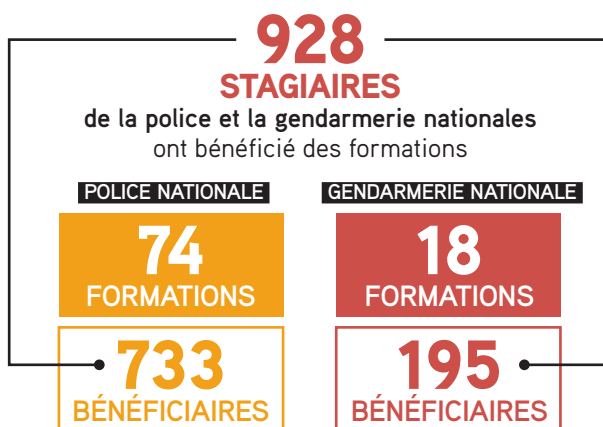
UN PROJET D'AMPLEUR

UN FORT ANCRAGE TERRITORIAL DU PROJET

L'ensemble des départements franciliens a bénéficié des formations.



UN NOMBRE IMPORTANT DE BÉNÉFICIAIRES



Toutes les missions au contact des victimes sont impliquées : accueil, plaintes, enquêtes, interventions extérieures (notamment au domicile ou sur la voie publique), services spécialisés comme les brigades locales de protection de la famille (BLPF-police) ou les services traitant des violences intrafamiliales (VIF-gendarmerie).

Focus

Les policiers et policières travaillant la nuit, faisant face à des difficultés particulières dans l'accueil et l'orientation des victimes.

(6) **CENTRE HUBERTINE AUCLERT**
Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes

LES RÉSULTATS IMPACTANTS DE L'ÉDITION 2023

UNE SATISFACTION QUASI-UNANIME DES BÉNÉFICIAIRES

Quatre critères de satisfaction interrogés¹

(Note page 9)

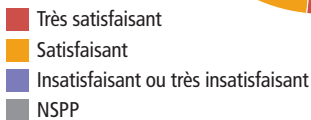
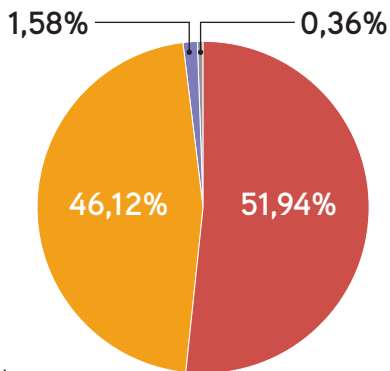
1.

LE CONTENU DES FORMATIONS

PRÈS DE

98% DES STAGIAIRES

l'estiment « très satisfaisant » ou « satisfaisant »



Les stagiaires mettent en avant les apports qui complètent leur expertise-métier, avec :

- / Des connaissances précises sur les mécanismes des violences conjugales et leurs impacts sur les victimes ;
- / Des conseils opérationnels sur l'accueil et l'écoute des victimes de ces violences spécifiques et les orientations vers des dispositifs externes.

In fine, les stagiaires acquièrent une meilleure connaissance du parcours global des victimes et l'importance du travail en réseau pluriprofessionnel.

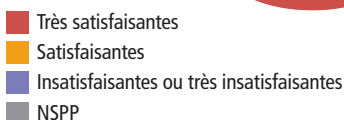
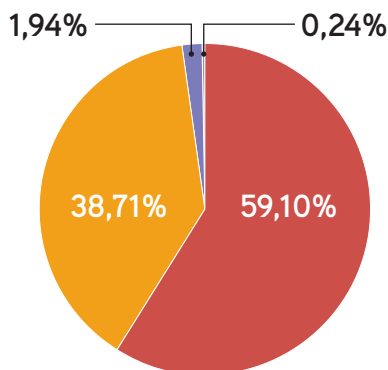
2.

LA PÉDAGOGIE ET L'ANIMATION

PRÈS DE

98% DES STAGIAIRES

les estiment « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes »

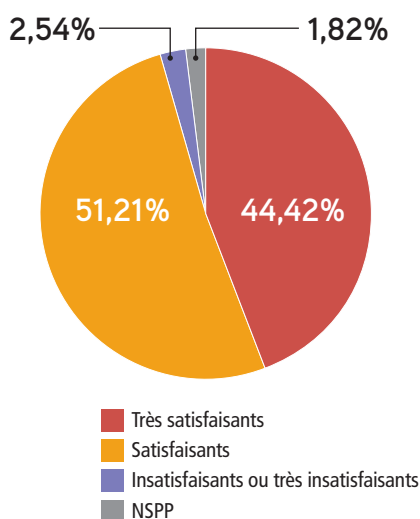


Par leur très large appréciation de la pédagogie et des qualités d'animation des formatrices, les stagiaires plébiscitent la démarche de formations interactives, qui permettent des échanges et des partages d'expériences. Les stagiaires reconnaissent le professionnalisme des formatrices, dont l'expertise de terrain auprès des victimes est particulièrement saluée. Elles et ils apprécient la compréhension par les formatrices des enjeux spécifiques liés aux métiers de la police et de la gendarmerie nationales.

3.

LES OUTILS ET DOCUMENTS REMIS AU COURS DES FORMATIONS

PLUS DE
95% DES STAGIAIRES
les estiment « très satisfaisants » ou « satisfaisants »



La satisfaction générale exprimée par les stagiaires concernant les outils et documents remis atteste de la pertinence des choix stratégiques et organisationnels du projet de formation. Les formatrices remettent le plus souvent aux stagiaires deux types d'outils :

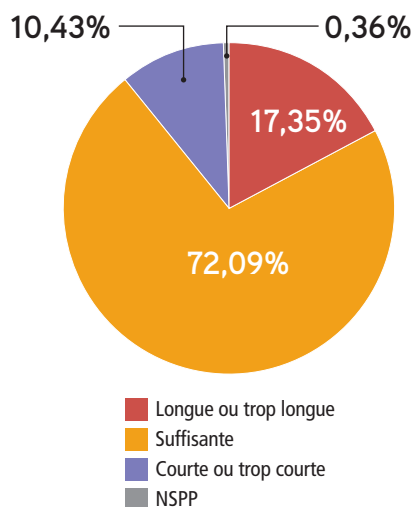
- / Des outils liés aux contenus de formation ;
- / Des outils opérationnels liés à l'accueil ou à l'orientation des victimes (guides, flyers, etc.), qu'elles et ils pourront utiliser au quotidien dans leur pratique professionnelle et transmettre aux victimes.

Cette démarche d'outillage répond à un besoin important, ce qui est particulièrement apprécié par les stagiaires.

4.

LA DURÉE DES FORMATIONS

PRÈS DE
72% DES STAGIAIRES
l'estiment « suffisante »



Les retours des stagiaires sur la durée des formations expriment le sentiment majoritaire d'un temps de formation ajusté à leurs besoins. La minorité de stagiaires exprimant des perceptions contraires (durée « longue et trop longue », ou « courte et trop courte ») fait souvent part de constats communs, liés à la densité des enjeux et notions transmises dans le temps restreint des formations d'une journée. Enfin, au vu de l'importance de la thématique, certains stagiaires suggèrent la généralisation de ce type de formations au niveau de l'offre de la formation initiale et continue des forces de sécurité.

Conclusion

Les résultats très positifs de la deuxième édition du projet régional en 2023, qui rejoignent les résultats de la première édition² et s'inscrivent ainsi dans la durée, démontrent ses apports structurels et son importance.

Les formations du projet régional permettent aux agentes et agents de la police et de la gendarmerie nationales d'accéder à une meilleure compréhension des violences conjugales et de leurs impacts sur les victimes, et entraînent par conséquent une modification des pratiques professionnelles de celles et ceux qui en bénéficient. Elles participent ainsi à un changement structurel sur l'accueil, le recueil de la parole et l'orientation des victimes. Elles sont également l'occasion pour les forces de sécurité et les associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes, de nouer ou renforcer leurs liens partenariaux dans la durée, dans l'objectif commun de mieux accompagner et protéger les victimes.

1

Les données présentées sont issues de l'analyse de plusieurs outils de collecte d'informations : des questionnaires « à chaud » et « à froid », anonymes, remplis par les stagiaires ; les bilans de formation rédigés à l'issue de chaque session par les formatrices ; les bilans d'observation rédigés par l'équipe du Centre Hubertine Auclert lors de sa présence à certaines formations.

2

Rapport *Former les forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales : bilan du projet régional de formation 2021/2022*, Centre Hubertine Auclert, 2022.

LA POURSUITE
D'UN PROJET UNIQUE
EN FRANCE

LA FORTE IMPLICATION DE PARTENAIRES MULTIPLES

Les partenaires institutionnels, appuis et relais indispensables à la mise en place du projet

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE : UNE CONTRIBUTION MAJEURE, ESSENTIELLE À LA MISE EN PLACE DU PROJET

À la fin de l'année 2020, le conseil régional d'Île-de-France vote une enveloppe exceptionnelle de 200 000 € dédiée à la formation des forces de sécurité en Île-de-France. Pour la première fois en France à cette échelle, une collectivité initie un tel projet et investit massivement pour mettre en place, sur l'ensemble de son territoire, un projet de formation des forces de sécurité à l'accueil, au recueil de la parole, et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

Le 10 octobre 2022, le Centre Hubertine Auclert présente le bilan de la première édition du projet régional de formation des forces de sécurité (2021-2022)³. 157 formations sont organisées, animées par 20 associations formatrices spécialisées, sous la coordination du Centre Hubertine Auclert. Les résultats extrêmement positifs incitent la Région Île-de-France à poursuivre son soutien financier au projet sur l'année 2023, en mobilisant à nouveau 100 000 € dédiés à la mise en place des formations des forces de sécurité, sur l'ensemble du territoire francilien⁴.

Comme lors de l'édition 2021-2022 c'est au Centre Hubertine Auclert qu'est confiée la mise en œuvre de cette mission.

LA POLICE NATIONALE

En 2023, l'État devient un co-financier important du projet. La préfecture de police de Paris et de petite couronne, déjà partenaire privilégié lors de l'édition précédente, est structure interlocutrice du Centre Hubertine Auclert dans cette nouvelle configuration. Une subvention, via la mobilisation de crédits FIPD⁵, est ainsi attribuée au projet, et intégralement dédiée à la mise en place des formations. Cette subvention est répartie entre les huit départements franciliens.

Soucieuse de faciliter la mobilisation des stagiaires et la valorisation des formations, la préfecture de police de Paris organise également la mise en place d'un partenariat technique entre le Centre Hubertine Auclert et la Direction zonale au recrutement et à la formation de la police nationale (DZRFPN) en Île de-France. Ce travail commun garantit notamment la bonne prise en compte des formations du projet régional dans les parcours de formation continue des agentes et agents bénéficiaires.

Enfin, les commissariats locaux et les centres territoriaux des stages et de la formation (CTSF) ont également largement été impliqués dans la bonne mise en place des formations, assurant notamment la mobilisation concrète des stagiaires.

3

Voir le rapport *Former les forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales : bilan du projet régional de formation 2021-2022* du Centre Hubertine Auclert, présenté officiellement lors de cet évènement.

4

À cette somme de 100 000 € s'ajoutent 87 847 € mobilisés par l'État (via le FIPD) et le Centre Hubertine Auclert. Le total de cette somme assure le bon fonctionnement du projet régional.

5

Le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, créé en 2007, vise à financer des actions de prévention de la délinquance, et depuis 2016 des actions de prévention de la radicalisation, avec les collectivités locales et le milieu associatif.

LA GENDARMERIE NATIONALE

Partenaire – comme la police nationale (PN) – depuis plusieurs années du Centre Hubertine Auclert, **la gendarmerie nationale (GN) a également souhaité prolonger sa participation au projet régional en 2023, sans toutefois pouvoir y contribuer financièrement.** La Région de gendarmerie d'Île-de-France, organe partenaire sur le territoire francilien, a ainsi soutenu la bonne mise en place des formations dans ses services, faisant notamment le lien avec ses relais locaux.

Privilégiant une approche locale, le choix a été fait de favoriser au sein de chaque département des échanges directement entre les services de formation et la ou les associations formatrices concernées.

Dans deux départements (Yvelines – 78 ; Val-de-Marne – 95), cela a permis la création de modules de formation spécifiques, afin de permettre à des stagiaires déjà récemment bénéficiaires de formations au sein de leur administration d'approfondir leurs connaissances.

Les associations-formatrices, toujours plus nombreuses et impliquées dans la réussite du projet

DES ASSOCIATIONS AVEC UNE DOUBLE EXPERTISE, DANS LA FORMATION ET DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Comme en 2021-2022, le Centre Hubertine Auclert s'est entouré en 2023 d'associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et dans la formation sur ce sujet, sélectionnées via un appel à projets pour animer les formations du projet régional.

Le choix du recours à des associations locales spécialisées dans l'aide aux victimes répondait à deux objectifs majeurs :

/ Faciliter la compréhension des spécificités des violences conjugales à travers le partage d'expertise par des professionnelles qui écoutent, hébergent et accompagnent des femmes victimes de violences conjugales au quotidien (mécanismes des violences, conséquences des violences, difficultés dans les démarches engagées, etc.) ;

/ Identifier et mieux connaître les partenaires locaux vers lesquels les forces de sécurité peuvent orienter les victimes, et faciliter l'établissement de liens de partenariat pérennes.

Ainsi, la grande majorité des associations parties prenantes du projet appartient aux principaux réseaux nationaux spécialisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes : la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) qui gère le 3919 et un réseau de structures d'accueil et d'hébergement, ainsi que de la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FN-CIDFF) qui proposent des permanences d'accompagnement spécialisé.

Les associations sélectionnées sont composées d'expertes de plusieurs domaines professionnels (juristes, psychologues, travailleuses sociales, etc.) qui accompagnent les victimes dans différentes démarches selon leur domaine de compétence. Ce sont ces professionnelles expérimentées, également dotées d'une fine connaissance du réseau des partenaires locaux de la lutte contre les violences conjugales, qui ont animé – le plus souvent en binômes – les formations.

Les 25 associations locales impliquées dans le projet régional de formation des forces de sécurité en Île-de-France en 2023⁶

- / L'Archipel Wo.men Safe
- / Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) 75
- / CIDFF 78
- / CIDFF 92 Nord
- / CIDFF 92 Sud
- / CIDFF 93
- / CIDFF 94
- / CIDFF 95
- / CIDFF Sud-Est Francilien (SEF)
- / Centre Flora Tristan
- / Droits d'urgence
- / Du côté des femmes
- / Elle's imagine'nt
- / En avant toute(s)
- / L'Escale – Solidarité Femmes
- / Fédération régionale des CIDFF en Île-de-France (FR-CIDFF-IDF)
- / Femmes Solidarité 91 – Association Communauté Jeunesse
- / Halte aide aux femmes battues (HAFB)
- / Libres terre des femmes
- / Maison des femmes de Saint-Denis
- / Olympe
- / Paroles de femmes – Le Relais
- / SOS femmes 93
- / Tremplin 94 Solidarité Femmes
- / Union régionale Solidarité Femmes Île-de-France (URSF IDF)

UNE FORTE IMPLICATION MALGRÉ DES CONTRAINTES PLURIELLES

Plusieurs contraintes, de différentes natures, ont impacté négativement la mise en œuvre des formations par les associations en 2023.

D'abord, une difficulté à conjuguer les formations avec la continuité des missions liées à la prise en charge des victimes. Depuis 2018 et l'apparition du mouvement #MeToo, on observe en effet une augmentation des dénonciations des violences par les victimes⁷. La médiatisation de la lutte contre les violences conjugales participe ainsi d'une augmentation de la part de victimes orientées vers les associations. Des nouveaux moyens humains et financiers sont donc nécessaires aux associations pour mener à bien l'ensemble de leurs missions. Par ailleurs, on observe parallèlement chaque année une progression de 10 à 20 % du nombre de victimes de

violences conjugales enregistrées par les forces de sécurité⁸ : leurs besoins professionnels sont donc d'autant plus forts, et les formations animées par les associations d'autant plus nécessaires.

Une seconde contrainte, plus spécifique à l'année 2023, est liée au manque de disponibilité des forces de sécurité en lien avec leur mobilisation pour un événement tiers majeur, la Coupe du monde des équipes masculines de rugby, organisée en France du 8 septembre au 28 octobre 2023⁹. Par conséquent, un nombre moindre de formations ont pu se dérouler sur cette période.

Enfin, le choix a été fait d'une édition 2023 resserrée sur une année civile, au sein de laquelle les formations se sont déroulées entre mars et novembre. Cela a impliqué un surplus d'investissement pour les associations, qui ont disposé de moins de temps pour relancer des partenariats existants sur leur territoire et organiser les formations.

⁶ Pour une présentation plus détaillée des associations, voir l'annexe n°1, p.66.

⁷ Voir notamment l'édition 2023 du rapport *Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ?* de la Fondation des femmes, p.17-18.

⁸ Hausse de 14 % en 2019, de 10 % en 2020 malgré le contexte de confinement, de 21 % en 2021 et de 15 % en 2022. Voir les données du ministère de l'Intérieur dans *Info rapide n°28*, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 », novembre 2023.

⁹ Une contrainte spécifique à l'année 2023, car non rencontrée jusque-là dans le cadre du projet régional. Il s'agit toutefois d'un enjeu majeur en 2024, avec l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

Les résultats positifs de ce projet démontrent une très forte implication de tous les partenaires pour garantir la mise en œuvre de ce projet malgré les contraintes rencontrées.

Conclusion

Comme lors de l'édition 2021-2022, le projet régional a donc fait d'une approche collective et coopérative un de ses objectifs premiers. Un fort soutien institutionnel, associé d'une très forte mobilisation des associations et des services de PN et de GN au niveau local, ont non seulement permis une mise en œuvre réussie du projet régional mais ont également renforcé les liens entre les différents acteurs et actrices. Ainsi, ce projet contribue plus globalement à renforcer la mobilisation pluri-institutionnelle dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'IMPORTANT TRAVAIL DE COORDINATION DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET LA COHÉRENCE TERRITORIALE DU PROJET

L'action centrale du Centre Hubertine Auclert : créer les conditions de réussite et capitaliser sur une réalisation collective

« ORGANISER » : SÉLECTIONNER LES ASSOCIATIONS FORMATRICES ET ASSURER UNE GESTION FINANCIÈRE TRANSPARENTE

Pour sélectionner les associations formatrices spécialisées, le Centre Hubertine Auclert a lancé un nouvel appel à projets en janvier 2023, lequel présentait un cahier des charges précis détaillant plusieurs critères¹⁰ :

- / Avoir une expertise des violences conjugales, notamment à travers une activité d'accompagnement de victimes de violences conjugales et une bonne connaissance du réseau local d'acteurs et d'actrices ;
- / Avoir une expérience dans la formation professionnelle, idéalement auprès des forces de sécurité ;
- / S'inscrire dans une perspective féministe qui analyse les violences conjugales en lien avec les enjeux d'inégalités femmes-hommes.

Les associations ont une nouvelle fois manifesté un grand intérêt et enthousiasme pour le projet : 25 d'entre-elles ont été retenues à l'issue des délibérations, soit cinq de plus que lors de l'édition 2021 2022 (une hausse de 25 %). Parmi les associations retenues, sept rejoignent le

projet pour la première fois. Le taux de reconduite des associations de la première édition vers la seconde est donc important, avec 18 des 20 structures partenaires renouvelant leurs candidatures et étant à nouveau sélectionnées. Cela participe à la pérennisation des acquis de la première édition.

Enfin, **le Centre Hubertine Auclert a attaché une attention particulière à la répartition géographique des associations retenues, afin de couvrir l'ensemble des départements d'Île-de-France.** Si l'implantation de 25 associations sur le territoire est encore irrégulière – le résultat de dynamiques multiples – au moins deux associations par département sont sélectionnées.

Cet important travail d'analyse des candidatures, puis d'une proposition de répartition du budget disponible, a mobilisé l'expertise technique de plusieurs membres de l'équipe salariée du Centre Hubertine Auclert. C'est la Commission d'appel d'offres du Centre, seule décisionnaire, qui a ensuite sélectionné les candidatures et validé les orientations de l'édition 2023.

Enfin, **chaque association porteuse d'un projet sélectionnée** (soit pour elle seule, soit dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs associations) **a signé avec le Centre Hubertine Auclert** une convention permettant, entre autres, de définir :

- / Le nombre de formation et la somme en euros attribuée ;
- / Une procédure de paiement « par prestation »,

10

Voir l'[appel à projets 2023](#) et le cahier des charges associé sur le site du Centre Hubertine Auclert.

où les associations sont uniquement payées pour les formations réalisées, sur présentation d'une facture et de pièces justificatives. Ce choix de fonctionnement permet la mise en place d'une gestion budgétaire transparente et rigoureuse.

**« DOCUMENTER ET VALORISER » :
CRÉER DES OUTILS, OBSERVER
LES FORMATIONS, COLLECTER ET
ANALYSER LES DONNÉES, PRODUIRE
UN BILAN**

Le rôle de coordination a également permis au Centre Hubertine Auclert de développer un regard global sur le projet dans son ensemble ; et ainsi à la fois de garantir un cadre commun et de rendre compte de la bonne réalisation du projet régional.

Capitalisant sur le travail effectué en 2021-2022, **plusieurs outils communs d'évaluation des formations ont été de nouveau mis en place**. Deux questionnaires ont ainsi été distribués : le premier « à chaud » à la fin de la formation, puis le second « à froid » plusieurs mois plus tard. Ces derniers ont été retravaillés afin d'élargir le type de données collectées. Enfin, **un nouvel outil a également été créé en 2023 : une fiche-bilan à destination des formatrices**, que ces dernières ont remplie à la suite de chaque formation animée.

Par ailleurs, **le Centre Hubertine Auclert a assuré 11 séances d'observation des formations**, dans les différents territoires et à destination de la police et de la gendarmerie.

Ces éléments permettent au Centre Hubertine Auclert de produire une analyse fine du projet régional sous la forme d'un rapport d'évaluation détaillé.

**UNE NOUVELLE ANALYSE EN 2023 :
LA RÉALISATION D'UN FOCUS
SUR LES OUTILS DE RECUEIL DE
LA PAROLE DES VICTIMES ET
D'ÉVALUATION DU DANGER**

Le cadre propice des formations a permis de travailler à la réalisation d'un focus spécifique sur la façon dont sont utilisés certains outils obligatoires mis en place à la suite du Grenelle des violences conjugales en 2019, à travers notamment la réalisation d'entretiens approfondis avec des stagiaires.

Au sein d'une étude intitulée *Protéger les victimes de violences conjugales et prévenir les féminicides : retour d'expérience d'effectifs de la police nationale sur les outils et dispositifs visant à améliorer le recueil de plainte et l'évaluation du danger*, publié fin 2024, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert s'est particulièrement intéressé à deux outils : la grille d'évaluation du danger et le masque de plainte ; et à la manière dont ils s'inscrivent dans des dispositifs plus larges pour améliorer l'accueil des victimes de violences conjugales en commissariat. Cette analyse permet de comprendre l'utilisation de ces outils et les besoins des agentes et agents, et ainsi d'émettre des recommandations.

Travailler au quotidien pour lever les obstacles et concrétiser un projet d'ampleur : accompagner les acteurs et actrices, faciliter la mise en lien, résoudre les difficultés

UN POSITIONNEMENT CARREFOUR QUI DONNE AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT UNE FINE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DES BESOINS, DES ACTEURS ET ACTRICES IMPLIQUÉES

Le Centre Hubertine Auclert travaille autant à la production d'expertise qu'à la diffusion de celle-ci. Ainsi, sur le modèle de nombreux travaux précédents où l'animation de formations professionnelles se fonde sur la réalisation antérieure d'une étude, le projet régional de formation des forces de sécurité trouve son origine dans le *Diagnostic collaboratif sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles dans trois commissariats de Paris et de la petite couronne* réalisé en 2018-2019 par le Centre Hubertine Auclert sur demande de la préfecture de police de Paris¹¹.

Par sa fonction de centre de ressources, le Centre Hubertine Auclert interagit avec un large réseau de membres, acteurs et actrices de l'égalité, incluant notamment les associations spécialisées dans l'accueil des victimes conjugales. Plus largement, il est l'interlocuteur de référence pour un grand nombre de professionnels franciliens et de professionnelles franciliennes confrontées aux sujets de l'égalité femmes-hommes et des violences sexistes et sexuelles.

Cette triple connaissance – des besoins professionnels sur le terrain, des acteurs et actrices qui agissent au quotidien contre les violences, et du territoire – fait du Centre Hubertine Auclert l'organisation la mieux placée pour coordonner ce projet régional et contribuer à sa réussite.

UN CONTENU DE FORMATION ADAPTÉ AU PUBLIC ET FONDÉ SUR L'EXPÉRIENCE DES ASSOCIATIONS FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

Pour permettre que la formation agisse comme un facteur direct de changement des pratiques des stagiaires, un module-pilote d'une journée a été conçu autour de trois grands objectifs concrets, qui répondent au plus près aux besoins et aux problématiques rencontrées par les stagiaires :

- 1) Mieux comprendre les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités ;
- 2) Mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole ;
- 3) Mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle dans la lutte contre les violences conjugales.

Co-créé par Centre Hubertine Auclert et les associations Du côté des femmes et Elle's Imagine'nt en amont de la première édition du projet, en 2021, le module-pilote se décline en plusieurs outils :

- / Un plan masse synthétisant chacune des huit séquences, obligatoire à suivre pour toutes les associations ;
- / Un scénario pédagogique indicatif proposant des outils et une marche à suivre dont les formatrices sont invitées à s'inspirer ;
- / Un diaporama au format PowerPoint.

La formation intègre ainsi des éléments de connaissance, des outils et des bonnes pratiques permettant une réponse optimale aux trois objectifs, en s'appuyant sur des sources plurielles :

- / L'expertise tirée de la pratique professionnelle de l'accompagnement des victimes (travail psychosocial ou juridique, connaissance des partenaires pluriprofessionnels locaux) qu'ont développé les associations ;

¹¹ Centre Hubertine Auclert, [synthèse du Diagnostic collaboratif sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles et l'évaluation du danger dans trois commissariats de Paris et de la petite couronne](#), préfecture de police de Paris, 2019.

/ Les apports scientifiques de la psychologie et de la neurologie, du droit, de la sociologie et de la démographie. Cela se traduit notamment par l'intégration dans le contenu des formations de multiples études et enquêtes statistiques, nationales et internationales.

Enfin, les formations ont été affinées tout au long du projet, dans le cadre des temps d'échanges de pratiques entre formatrices, animés par le Centre Hubertine Auclert (voir pages 18 et 19).

ÊTRE L'INTERLOCUTEUR PRINCIPAL DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS : LA POLICE NATIONALE, LA GENDARMERIE NATIONALE, L'ÉTAT

Dès l'automne 2021, la préfecture de police de Paris et la Direction générale de la police nationale (DGNP) ont choisi de certifier la formation pour les agentes et agents qui en bénéficieraient. **En 2023, la PN a souhaité approfondir cette démarche et formaliser un socle de connaissances commun transmis lors des formations à destination de ses agentes et agents.** Le Centre Hubertine Auclert a donc créé un document-cadre, sous la forme d'un séquenceur présentant le déroulé et les éléments de contenu obligatoires ; tout en continuant de garantir une certaine liberté pédagogique sur les méthodes et outils d'animation aux associations formatrices.

Le Centre Hubertine Auclert a également assuré le lien avec **la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) en Île-de-France, et ses huit délégations départementales**, actrices essentielles de la lutte contre les violences faites aux femmes sur le terrain. Ces dernières ont ainsi pu accompagner les associations locales – avec lesquelles elles agissent au quotidien – dans l'établissement de nouveaux contacts avec les forces de sécurité.

Enfin, de plus manière générale, **le Centre Hubertine Auclert a, selon les besoins, échangé de manière ponctuelle ou régu-**

lière avec ses différents partenaires institutionnels afin d'assurer les conditions nécessaires au succès du projet.

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LA MISE EN PLACE DE LEURS FORMATIONS

Le Centre Hubertine Auclert, enfin, s'est également largement **rendu disponible pour accompagner au quotidien les associations sélectionnées dans la mise en place des formations, répondre aux questions et aider à lever certains freins rencontrés.** Le Centre Hubertine Auclert a alors pu **se faire le relais** de certains de ces retours **auprès de la GN et de la PN**, jouant pleinement son rôle de coordinateur.

Enfin, prolongeant sa mission de mise à disposition de contenus et d'outils de formation, **le Centre Hubertine Auclert a poursuivi son travail** – entamé en 2021 – **d'alimentation d'une boîte à outils collective en ligne**, permettant de faciliter l'accès à des outils pédagogiques variés et innovants, ainsi qu'à des outils facilitant le suivi administratif et financier.

Assurer une réflexion et une amélioration des pratiques en continu au fil du projet : l'expérience des temps d'échanges de pratiques

Au cœur des missions de coordination du Centre Hubertine Auclert se trouve la mise en place d'un un espace de rassemblement, de partages et de transmission entre les associations formatrices. **Six temps d'échanges de pratiques (TEP)** ont ainsi eu lieu, **animés par l'équipe du Centre Hubertine Auclert.** Ils ont été l'occasion de ré-

unir un collectif de formatrices dispersées sur l'ensemble du territoire francilien, pouvant rencontrer des situations diverses. Temps de dialogues et d'échanges d'expériences, leurs contenus ont été **pensés pour outiller les formatrices**, à partir des besoins exprimés.

En visioconférence, les associations ont donc régulièrement échangé, **autant sur des éléments méthodologiques que sur des sujets d'expertise**. Elles ont également pu élaborer et partager des recommandations concernant le bon déroulement du projet, à partir de leurs propres pratiques de formation sur le terrain.

Une liste (non exhaustive) des sujets abordés lors des TEP organisés par le Centre Hubertine Auclert en 2023 :

- / Les contenus de formation : équilibre entre choix et nécessités ;
- / Les outils du suivi administratif et financier ;
- / Les outils de la PN et de la GN au recueil

de la parole des victimes et à l'évaluation du danger encouru par ces dernières ;

/ L'intégration des cyberviolences conjugales dans les formations à destination des forces de sécurité ;

/ Les femmes étrangères victimes de violences conjugales : besoins spécifiques, pratiques et outils d'accompagnement ;

/ Des points d'actualité et de décryptage :

— Le rapport parlementaire *Plan Rouge-Vif* et le Plan interministériel *Toutes et tous égaux*¹² ;

— Le rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences¹³ ;

— Les projets européens IMPRODOVA¹⁴ et IMPROVE¹⁵.

/ Le bilan global de cette seconde édition.

12

[Le rapport d'information n°806 sur la proposition de loi visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales](#), Assemblée nationale ; et [le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027](#).

13

[ALSALEM Reem, rapport *Garde des enfants, violence contre les femmes et violence contre les enfants*, 2023](#).

14

[Improving frontline responses to high impact domestic violence](#).

15

[Improving access to services for victims of domestic violence by accelerating change in frontline responder organisations](#).

Conclusion

À travers cette mission de coordination et grâce au lien continu avec les différents partenaires institutionnels et associatifs, le Centre Hubertine Auclert a permis la mise en place des meilleures conditions de réalisation du projet.

Il a ainsi pu garantir la continuité et la cohérence des sessions de formation, en assurant une réflexion et une amélioration des pratiques en continu pour toutes et tous. Ce rôle de coordination démontre la valeur d'un fonctionnement collectif et coopératif, où les expériences et expertises des formatrices sont partagées et valorisées.

The background features a large, abstract graphic composed of overlapping organic shapes in shades of orange and black. A prominent black shape curves from the top left towards the center, partially overlapping a larger orange shape. The right side of the image is a solid, vibrant orange color. The text is centered in the lower half of the page.

—

L'IMPACT DU PROJET :
UNE LECTURE
QUANTITATIVE
ET QUALITATIVE

Quelques éléments de rappel pour éclairer les données à suivre :

- / Calendrier : du 22 mars et le 30 novembre 2023 ;**
- / Huit départements franciliens concernés ;**
- / Co-financement principal du conseil régional d'Île-de-France et de l'État, via le FIPD ;**
- / Mobilisation de 25 associations locales spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales, en sus du Centre Hubertine Auclert ;**
- / Au sein des associations, mobilisation de près de 40 formatrices et une douzaine de coordinatrices.**

Méthodologie de collecte d'informations

Plusieurs outils de collecte d'informations ont été développés pour mesurer l'impact du projet, à court comme à moyen terme. Les données présentées dans ce chapitre en sont issues :

/ Les questionnaires « à chaud » : distribués systématiquement à chaque stagiaire avant la fin de la formation. Ils permettent :

- De connaître les profils des stagiaires : genre, service d'attache, expérience professionnelle, etc. ;
- D'évaluer leur satisfaction selon plusieurs critères ;
- De partager les points forts et les (éventuelles) pistes d'amélioration des formations qu'ils et elles identifient ;
- De partager les éléments qu'ils et elles ont appris et vont intégrer à leurs pratiques professionnelles.

/ Les questionnaires « à froid » : diffusés aux stagiaires par les associations un à deux mois après la fin de la formation. Ils permettent notamment d'interroger les stagiaires sur ce que la formation a changé (ou non) dans leurs pratiques professionnelles.

/ Les séances d'observation : réalisées par l'équipe du Centre Hubertine Auclert en assistant à certaines des formations du projet. Les observations ont – entre autres – permis une plus fine compréhension des dynamiques et des interactions entre stagiaires et formatrices, ainsi que la collecte de nombreux verbatims qui alimentent l'analyse qualitative.

/ Les fiches-bilan des associations : rédigées systématiquement par les formatrices en fin de formation. Elles leur permettent de partager un retour « à chaud » au Centre Hubertine Auclert en signalant tout fait notable : identification de bonnes pratiques, éventuelles difficultés rencontrées par des stagiaires sur le terrain et utiles pour la réflexion sur le contenu des formations, éventuelles difficultés dans l'animation de la formation, etc.

En 2023, les associations ont animé 92 formations, pour 928 personnes formées. On peut donc considérer qu'il y avait, en moyenne :

- / 11,5 formations organisées par mois (contre 13 en 2021-2022), soit une très légère baisse ;**
- / 10,1 stagiaires présents et présentes à chaque formation (contre 10,2 en 2021-2022), soit une moyenne tout à fait similaire.**

Au regard du temps de formation resserré et les contraintes liées à la disponibilité des effectifs des forces de sécurité, le nombre de formations réalisées et le nombre de stagiaires bénéficiaires de la formation en 2023 représentent un résultat très positif.

LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES : UNE ANALYSE AFFINÉE EN 2023

Méthodologie

Les données quantitatives présentées dans cette partie sont tirées de l'analyse approfondie de 829 questionnaires « à chaud », remplis par les stagiaires à la fin de leur formation. Le décalage entre le nombre de questionnaires analysés (829) et le nombre de bénéficiaires total des formations (928) s'explique par le caractère non-obligatoire de ces questionnaires. S'ils étaient bien systématiquement distribués aux stagiaires en fin de journée, ces derniers et dernières pouvaient choisir de ne pas le retourner aux formatrices.

Par ailleurs, certaines questions étant « à choix multiples », elles engendrent de facto des réponses plurielles de la part de certains stagiaires et donc des totaux supérieurs à 100 %.

Grâce au travail de mise à jour et d'enrichissement des questionnaires à chaud réalisé en 2023 en amont des formations, le Centre Hubertine Auclert est désormais en mesure de présenter une analyse plus fine des formations et des profils de ses bénéficiaires.

Une répartition géographique des formations et des stagiaires couvrant l'ensemble du territoire francilien, avec certaines disparités

L'analyse au prisme territorial permet d'établir deux constats : d'abord celui global d'une large répartition des formations sur l'ensemble du territoire francilien et d'une certaine homogénéité. L'objectif de proposer des formations dans chacun des huit départements d'Île-de-France est bien atteint.

Carte francilienne de la répartition des formations et des bénéficiaires, en 2023

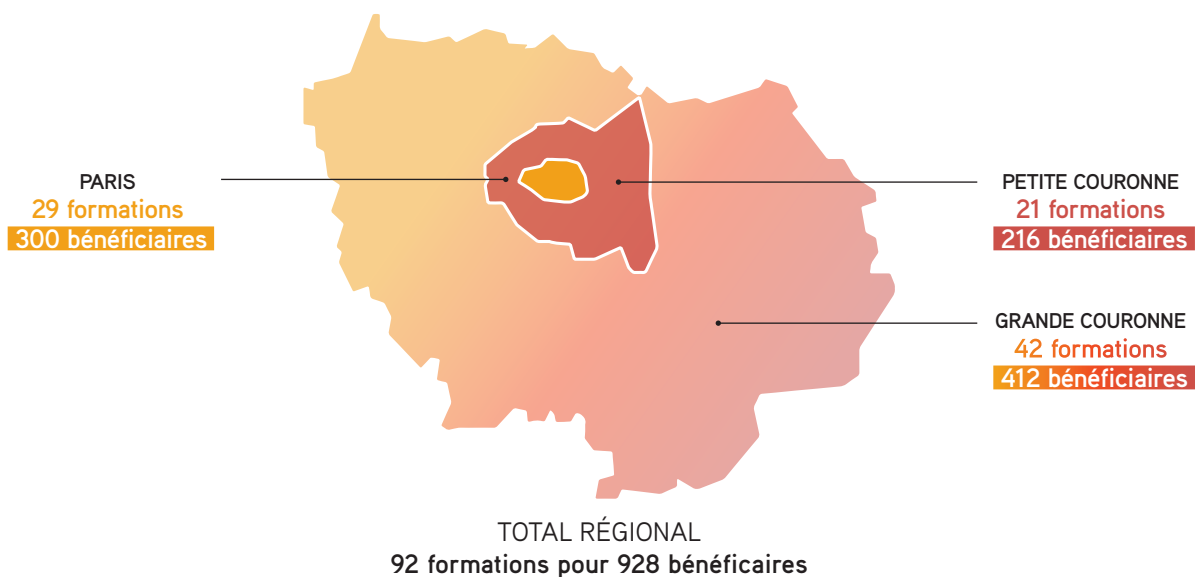


Tableau détaillé de la répartition des formations police/gendarmerie par département, en 2023

	Nombre de FORMATION PN	Nombre de BÉNÉFICAIRES PN	Nombre de FORMATION GN	Nombre de BÉNÉFICAIRES GN	TOTAL FORMATIONS	TOTAL BÉNÉFICAIRES
Paris (75)	29	300	-	-	29	300
Hauts-de-Seine (92)	10	105	-	-	10	105
Seine-Saint-Denis (93)	8	85	-	-	8	85
Val-de-Marne (94)	3	26	-	-	3	26
Seine et Marne (77)	7	72	5	62	12	134
Yvelines (78)	7	66	5	55	12	121
Essonne (91)	5	40	4	41	9	81
Val-d'Oise (95)	5	39	4	37	9	76
TOTAL RÉGIONAL	74	733	18	195	92	928

Si cette analyse rend tangible l'ampleur importante du projet, elle permet également un second constat : des disparités relatives au nombre de formations (et par conséquent au nombre de stagiaires bénéficiaires de ces formations) persistent entre certains territoires. Plusieurs facteurs d'explications peuvent être mis en avant :

Relatifs à la présence inégale des associations sur le territoire :

/ La densité de la couverture régionale par les associations spécialisées est encore inégale d'un territoire à l'autre, créant de facto une inégalité avant même le lancement du projet.

Relatifs aux modalités de fonctionnement interne des forces de sécurité :

/ Le principe-clé du projet est que les associations proposent les formations directement aux commissariats et gendarmeries ou aux services départementaux de la formation de la PN et de la GN : la tenue des formations est donc en partie contingentée à leurs disponibilités et leurs priorités de formation qui peuvent varier localement ;

/ La nature des liens entre les associations et les forces de sécurité au niveau local est variable d'un territoire à l'autre. Quand certaines structures avaient déjà l'habitude de travailler ensemble, d'autres ont dû prendre – ou reprendre à la suite de changement d'effectifs – le temps d'établir des relations de travail et des liens de confiance. Dans le cadre d'un projet au temps de formation resserré, ce fut un élément de difficulté important ;

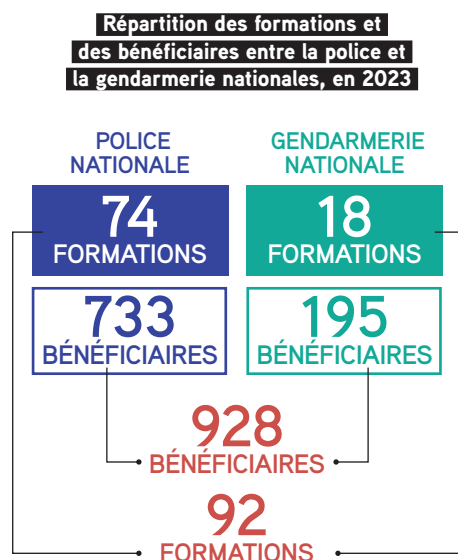
/ Selon les modalités de convocation des stagiaires prévues localement, la mobilisation massive des agentes et agents s'est parfois avérée complexe, obligeant dans certains cas à reporter, annuler, ou animer des formations pour des groupes aux effectifs très faibles. Ce fut, pour une part, lié à l'organisation de la Coupe du monde de rugby dont certains matchs se sont déroulés en Île-de-France.

À l'aune de ces contraintes, les 92 formations réalisées en 2023 témoignent toutefois de l'ancrage fort du projet dans tous les départements depuis 2021 et du renforcement des liens professionnels entre les associations et les forces de sécurité dans les huit départements d'Île-de-France. Cela appelle à capitaliser sur ces liens en installant les partenariats dans un temps plus long.

Corps de métiers, services d'attache et horaires de travail des stagiaires : une répartition inégale aux facteurs multiples

LES STAGIAIRES DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE : UNE INÉGALE RÉPARTITION DUE AUX SPÉCIFICITÉS FRANCILIENNES

L'étude des données permet d'analyser la répartition entre les stagiaires de la PN et celles et ceux issus de la GN. Pour rappel, les polices municipales, partie intégrante du projet en 2021-2022, n'en font pas partie en 2023.



Cette nouvelle disparité s'explique là aussi par plusieurs facteurs. D'abord, et de manière cruciale, par une répartition différenciée des forces de police et de gendarmerie en Île-de-France : les premières sont présentes sur les trois ensembles que représentent Paris, la petite couronne, et la grande couronne, quand les secondes ne travaillent qu'en grande couronne. En cela, cette répartition est une spécificité territoriale francilienne.

Enfin, le fléchage budgétaire du projet – avec la contribution de l'État au titre du FIPD mobilisé par la préfecture de police de Paris pour l'ensemble des forces de police d'Île-de-France – a renforcé l'offre de formations à destination de la police. Les formations à destination de la GN ont été financées uniquement sur le budget régional (qui était également disponible pour les formations à destination de la PN).

Il est toutefois important de souligner que, comparativement à l'édition 2021-2022, **la proportion de bénéficiaires gendarmes a même augmenté** : les gendarmes représentaient ainsi 14 % des bénéficiaires en 2021-2022 contre 21 % en 2023. **Cela s'explique par une attention renouvelée de la part du Centre Hubertine Auclert, dans le fléchage de l'offre, à la formation des agentes et agents travaillant en milieu rural¹⁶**. Par ailleurs, un plus grand nombre d'associations implantées en grande couronne a pris part au projet par rapport à l'édition précédente (sept en 2023, contre quatre en 2021-2022).

DES SERVICES D'ATTACHE DES STAGIAIRES VARIÉS MALGRÉ LA PRÉPONDÉRANCE DES MISSIONS D'INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

En 2023, le Centre Hubertine Auclert a souhaité approfondir la connaissance des profils, services d'attaches et missions des agentes et agents bénéficiaires de la formation. Dès le lancement du projet, le Centre Hubertine Auclert a mis en avant l'importance de former l'ensemble des métiers des forces de sécurité au contact des victimes : plaignants et plaignantes, mais aussi le personnel d'accueil, d'interventions extérieures (notamment sur la voie publique et à domicile), ou encore celui spécialisé sur les violences intrafamiliales. Toutefois, aucune donnée n'était disponible pour enrichir l'analyse.

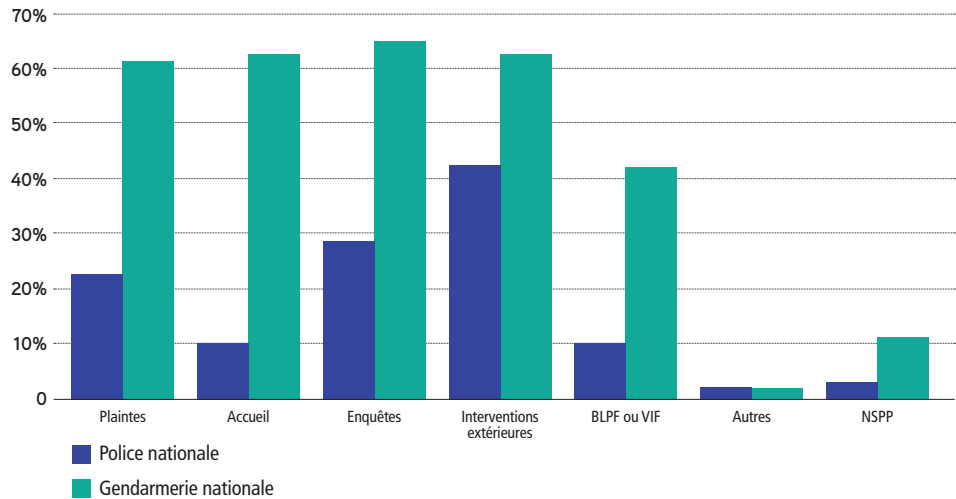
À la question intégrée en 2023 : « *Quelle est votre mission principale (au moment de la formation) ?* », les stagiaires pouvaient entourer la ou les réponses suivantes :

- / Plaintes ;
- / Accueil ;
- / Enquêtes ;
- / Interventions extérieures ;
- / Brigades locales de protection de la famille (BLPF, police) et Violences intra-familiales (VIF, gendarmerie).

16

La spécificité des besoins et des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes victimes de violences conjugales en milieu rural sont désormais largement documentés. Voir, entre autres : [rapport Femmes et ruralité : Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux franciliens](#), Centre Hubertine Auclert, 2019 ; DAGORN Johanna, [Les femmes victimes de violences en milieu rural de la Nouvelle-Aquitaine](#), Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine, 2022.

**Répartition des stagiaires selon leur(s) mission(s) principale(s)
au moment de la formation**



Note : Le total des réponses n'est pas égal à 100 % étant donné les réponses multiples de la part d'un certain nombre de stagiaires.

Plusieurs répondantes et répondants ont par ailleurs choisi de ne cocher aucune des réponses proposées, et d'ajouter un commentaire manuscrit à côté : leurs réponses sont réunies dans une catégorie « Autres ».

Le premier constat est celui de la grande diversité des missions des personnes formées. Un fort contraste existe entre les réponses des stagiaires de la PN, et celles et ceux de la GN.

Alors qu'une très forte mixité des missions apparaît au sein de la gendarmerie, où une majorité de stagiaires déclarent réaliser plusieurs missions ; au sein de la police peut être observée une plus grande disparité (même si le total des points de pourcentage supérieur à 100 nous indique là aussi un certain nombre de réponses multiples). Cette différence est à mettre en lien avec l'implantation géographique des deux corps en Île-de-France : l'un, en milieu très urbain, avec une forte densité de personnel (qui ne doit pas cacher toutefois des problématiques importantes de sous-effectifs) permet une spécialisation par tâche ; l'autre, avec une présence plus marquée en milieu rural et une densité plus faible, demande des agentes et agents une plus grande polyvalence dans les missions effectuées.

Les retours des stagiaires de la PN laissent ainsi apparaître des écarts notables entre les différents services concernés par les formations : plus de 42 % des stagiaires disent travailler au quotidien en interventions extérieures (notamment sur la voie publique et au domicile des victimes). Près de 23 % mentionnent une activité de prise de plaintes, et près de 10 % évoquent une activité d'accueil.

Ces données sont importantes car elles doivent permettre d'éclairer la réflexion sur l'adaptation du contenu des formations¹⁷. Ces données rendent également possible une analyse plus fine des retours critiques des stagiaires, notamment sur la façon dont elles et ils perçoivent la bonne prise en compte de leurs missions quotidiennes dans les contenus de formation.

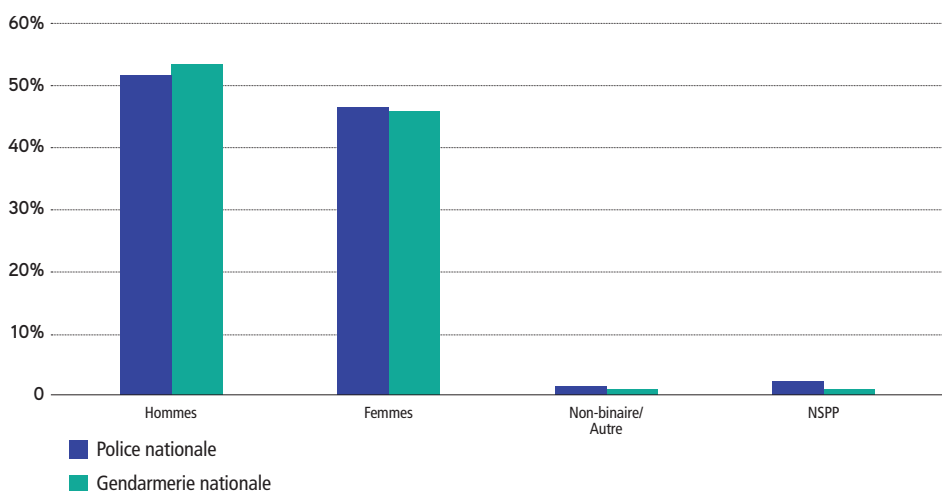
17

Il est nécessaire de noter toutefois que les formatrices ne connaissent que rarement la composition des groupes de stagiaires en amont, rendant parfois difficile la personnalisation des sessions en fonction des missions professionnelles des stagiaires présentes et présents le jour de la formation.

Une répartition presque égalitaire entre femmes et hommes parmi les stagiaires, à rebours de la réalité nationale

Le genre déclaré des bénéficiaires permet d'observer, entre autres, la part des femmes et des minorités de genre au sein de la PN et de la GN. L'analyse de ces données permet également de questionner à la fois les profils des professionnelles et professionnels mobilisés, et les incidences éventuelles que cela peut entraîner dans la prise en charge des femmes victimes de violences.

Répartition des stagiaires selon leur genre



Note : Le total des réponses n'est pas égal à 100 % étant donné les réponses multiples de la part de quelques stagiaires.

Premier élément notable, la relative similarité des proportions entre les genres au sein de la PN et de la GN. Dans les deux corps, si on observe une légère majorité d'hommes présents lors des formations, c'est avant tout la presque parité entre femmes et hommes qui est marquante, étant donné que la PN comme la GN restent des milieux très masculinisés. Ainsi, en 2019, l'Insee établissait la part de femmes dans l'ensemble des deux corps à 21 % (contre 57 % en moyenne dans la fonction publique d'État)¹⁸.

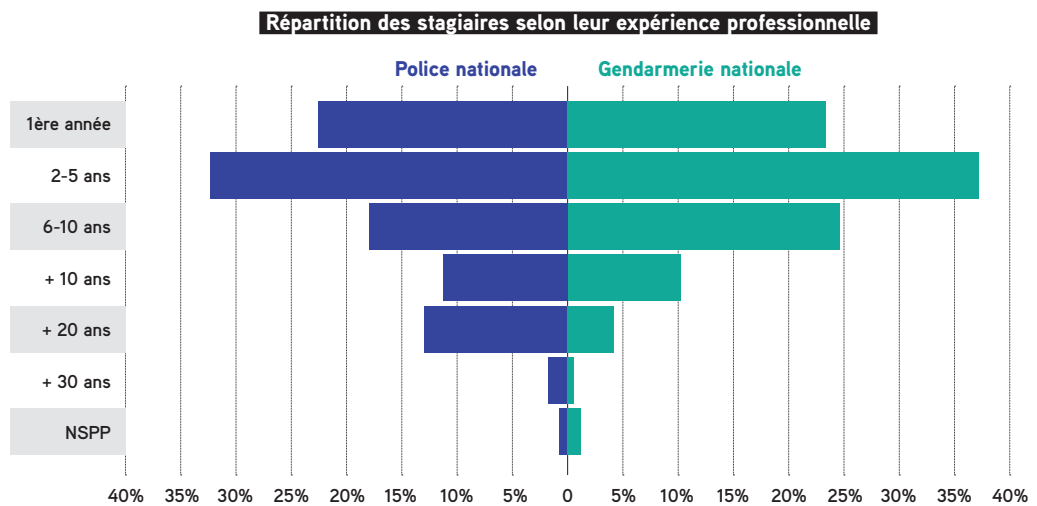
Cet écart significatif entre les données nationales et les données issues du projet régional peut s'expliquer de deux façons, possiblement complémentaires. D'abord, un intérêt plus important des gendarmes femmes et des policières pour le sujet de la formation qui pourrait les avoir poussées à s'inscrire en plus grand nombre aux sessions de formation ouvertes sur volontariat. Ensuite, pour les formations où les effectifs sont mobilisés par convocations hiérarchiques, il est possible que les femmes soient davantage désignées en tant que référentes à l'accueil spécialisé des femmes victimes de violences et que cela se reflète au sein des formations.

18

On notera toutefois que « cette proportion est plus importante parmi les agents plus jeunes, indiquant une féminisation récente des forces de sécurité. Elle s'élève à 27 % pour les moins de 30 ans puis diminue régulièrement avec l'âge ». Voir : *Sécurité et société*, édition 2021, « Insee Références », Insee, 2021, p.164.

Des stagiaires le plus souvent en début de carrière

Le nombre d'années d'expérience au sein de la PN ou de la GN déclaré par les stagiaires permet de mieux comprendre leur profil et leurs retours concernant la formation



Le premier constat est celui de la variété des niveaux d'expérience professionnelle parmi les stagiaires, de celles et ceux sortant de leur formation initiale jusqu'aux agentes et agents en fin de carrière.

On note toutefois que les agentes et agents en début de carrière sont majoritaires, et ce autant au sein de la PN (près de 55 % de stagiaires ayant cinq ans de carrière ou moins) que de la GN (près de 60 %). Cela est d'autant plus notable que, selon l'Insee, à l'échelle nationale, les 18-29 ans (dont on imagine que font partie une large majorité des agentes et agents ayant cinq ans de carrière ou moins) ne représentent qu'environ 25 % des effectifs de la PN et la GN, dont l'âge moyen est 38,5 ans (35 chez les femmes, 39 chez les hommes)¹⁹. Les agentes et agents en début de carrière sont probablement majoritaires car davantage « sur le terrain » que leurs collègues aux grades plus élevés. Se trouvant par

conséquent davantage en contact avec les victimes, elles et ils sont plus présents en formation.

Dans les deux corps, la présence de personnels plus expérimentés (et probablement, plus gradés) est assez limitée : seuls 15 % des stagiaires de la PN déclarent plus de 20 années d'expérience, et seulement 5 % font de même au sein de la GN (où l'écart est encore plus important). La présence de ces stagiaires est positive. Elle signifie que des agentes et agents en situation de responsabilité ou de management intermédiaire – et donc ayant un impact d'autant plus important sur les pratiques professionnelles d'un groupe – assistent aux formations. À ce titre, il est pertinent que la présence de ce type de profils soit plus importante dans le futur.

– 19

Sécurité et société, édition 2021, « Insee Références », Insee, 2021, p.164-165

Des stagiaires déclarant en majorité avoir déjà des connaissances sur les violences conjugales

Afin de mieux comprendre comment les formations s'inscrivent dans le parcours global de formation des stagiaires, il apparaît important de questionner l'éventuel accès à la formation sur les violences conjugales lors de la formation initiale. Dans cette perspective, les stagiaires étaient amenés à répondre à la double question suivante, intégrée en 2023 :

« Les violences conjugales ont-elles été abordées dans le cadre de votre formation initiale ? »

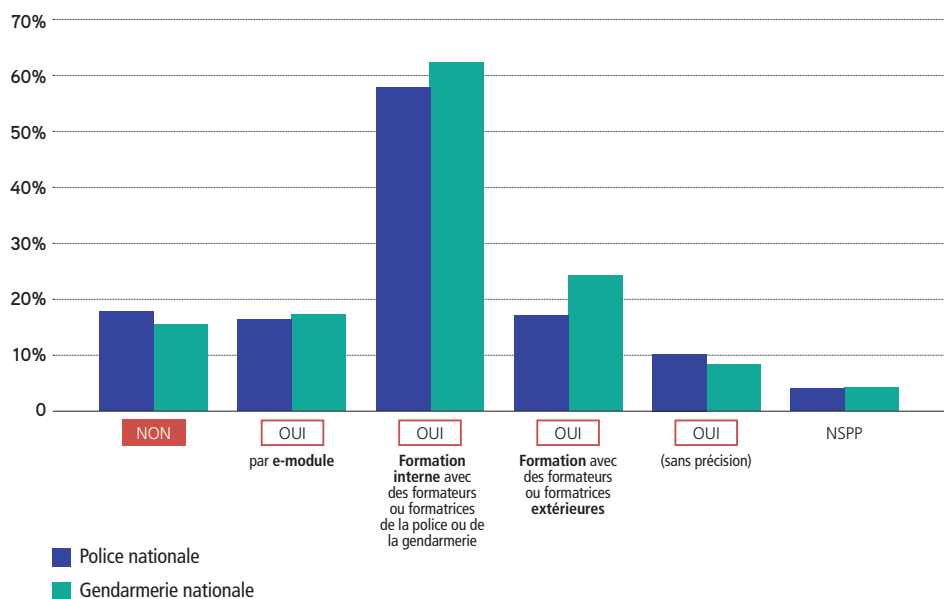
OUI NON

Si OUI / Par e-module

/ Avec des formateurs ou formatrices de la police ou de la gendarmerie

/ Avec des formateurs ou formatrices extérieures

Répartition des stagiaires selon leur formation initiale sur les violences conjugales



Note : Le total des réponses n'est pas égal à 100 % étant donné les réponses multiples de la part d'un certain nombre de stagiaires.

Les réponses des stagiaires évoquent des réalités de formations initiales très variées dans les approches et les outils.

De manière globale, pour la PN comme pour la GN, les réponses positives sont largement prédominantes : **moins de 18 % des policiers et policiers, et moins de 16 % des gendarmes, disent ne pas avoir bénéficié des connaissances sur la thématique des violences conjugales au cours de la leur formation initiale.**

Une large majorité (autour de 60 % dans les deux cas) **déclare en effet avoir bénéficié d'au moins d'une formation interne avec des formateurs ou formatrices issues des services de formation de la PN et de la GN.** La présence d'intervenants ou d'intervenantes extérieures (juristes, psychologues, avocats ou avocates, magistrat ou magistrates, travailleurs ou travailleuses sociales, médecins, etc.) lors de ces temps de formation apparaît, de manière générale, beaucoup plus

limitée : près de 17 % des stagiaires de la PN disent avoir pu en bénéficier, et près de 24 % des stagiaires de la GN.

À noter enfin, la présence d'une **part non-négligeable de stagiaires qui déclarent avoir bénéficié d'une formation par e-module : près de 17 % dans les deux corps de métier.**

Ainsi, **85 % de stagiaires disent avoir bénéficié d'enseignements sur les violences conjugales lors de leur formation initiale. Cela s'explique notamment par la jeunesse relative du groupe.** Étant donné qu'une importante partie des stagiaires a commencé sa carrière avec ou depuis le Grenelle sur les violences conjugales, il est logique qu'ils et elles soient plus sensibilisés sur le sujet que la moyenne nationale des forces de sécurité. **La PN et la GN ont en effet renforcées leurs politiques de formation depuis 2019.** Lorsqu'on affine l'analyse en croisant le nombre d'années d'exercice et la question de la formation, il apparaît par exemple que 94 % des stagiaires appartenant au groupe « policiers et policières ayant une seule année d'expérience professionnelle » ont bénéficié d'une formation initiale sur les violences conjugales.

Néanmoins, les formats proposés en formation initiale, comme par e-module, peuvent se montrer insuffisants, ce qui peut expliquer les taux de satisfaction concernant les apports complémentaires des formations proposées dans le cadre du projet régional, qui vont être présentés dans la partie suivante de ce rapport. Cela doit également inciter à une réflexion plus globale sur la formation initiale des forces de sécurité sur les violences conjugales et ses modalités, étant donné la part importante de cette problématique dans leurs missions.

Conclusion

L'analyse détaillée de cette partie permet d'accéder à une connaissance fine des profils des stagiaires : un groupe plus jeune et plus féminisé que la moyenne nationale, souvent préalablement sensibilisé à la thématique des violences conjugales, et dont les missions sont variées, avec une représentation importante des agents et agentes spécialisées sur les interventions extérieures pour la police.

Ces éléments sont essentiels pour comprendre comment les formations proposées s'inscrivent dans le parcours et les missions des agents et agentes des forces de sécurité, pour permettre de mieux analyser leurs retours dans les questionnaires d'évaluation, ainsi que pour nourrir les préconisations relatives aux évolutions possibles du projet afin qu'il réponde toujours davantage aux besoins de terrain.

UNE TRÈS FORTE SATISFACTION DES STAGIAIRES SUR LE CONTENU, LA PÉDAGOGIE, L'ANIMATION ET LES OUTILS REMIS AU COURS DES FORMATIONS

Méthodologie

Les données présentées ci-dessous sont tirées, comme dans les parties précédentes, des réponses données par les stagiaires dans les questionnaires « à chaud », individuels et anonymes, systématiquement distribués à l'issue de chaque formation.

Quatre questions, à choix multiples, permettent de quantifier la satisfaction sur le contenu abordé, la pédagogie de l'animation, la durée, ou encore les outils ou documents remis en cours de formation.

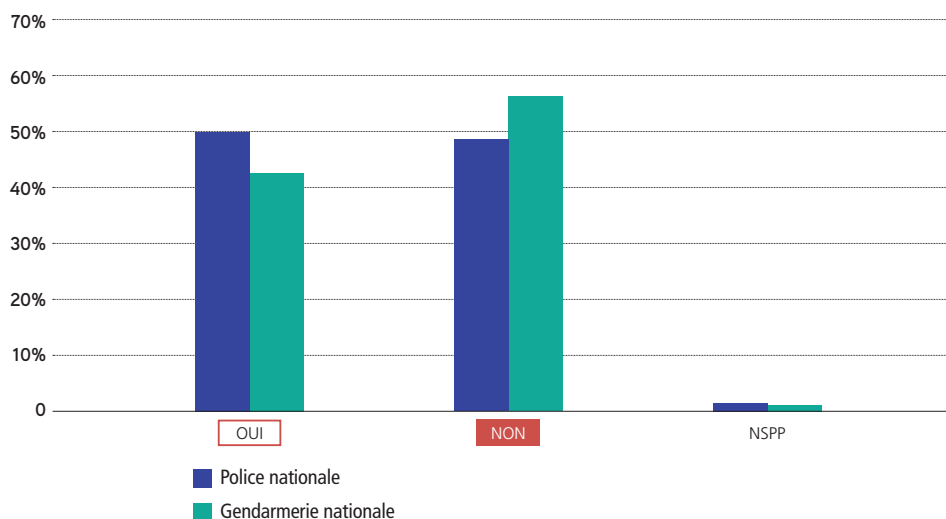
Ces données quantitatives sont enrichies d'éléments qualitatifs ; également issus des questionnaires « à chaud », comportant plusieurs champs d'expression libre invitant les stagiaires à développer leurs réponses, pour identifier :

- / Les points forts de la formation ;
- / Les points d'amélioration ;
- / Les deux points importants qu'elles et ils avaient appris ;
- / Ce qu'elles et ils pensaient pouvoir intégrer dans leurs pratiques professionnelles.

Le premier constat impactant est celui de taux de satisfaction considérables des stagiaires, presque unanimes, autant sur la question du contenu abordé (98,06 % l'estiment « très satisfaisant » ou « satisfaisant »), que de la pédagogie des formatrices (97,81 %), ou des outils et documents transmis (95,63 %). Ces taux sont similaires aux résultats de la première édition du projet régional en 2021-2022, ce qui démontre la qualité continue et les apports toujours aussi importants et pertinents de ce projet. Quelques nuances sont néanmoins apportées par les stagiaires, comme sur la question de la durée des formations et la réponse aux besoins en lien avec certaines missions spécifiques.

Ces taux de satisfaction extrêmement forts sont d'autant plus significatifs que près de la moitié des stagiaires précise ne pas s'être inscrite volontairement, mais a dû se conformer à une convocation hiérarchique (48,55 % pour la PN et 56,21 % pour la GN).

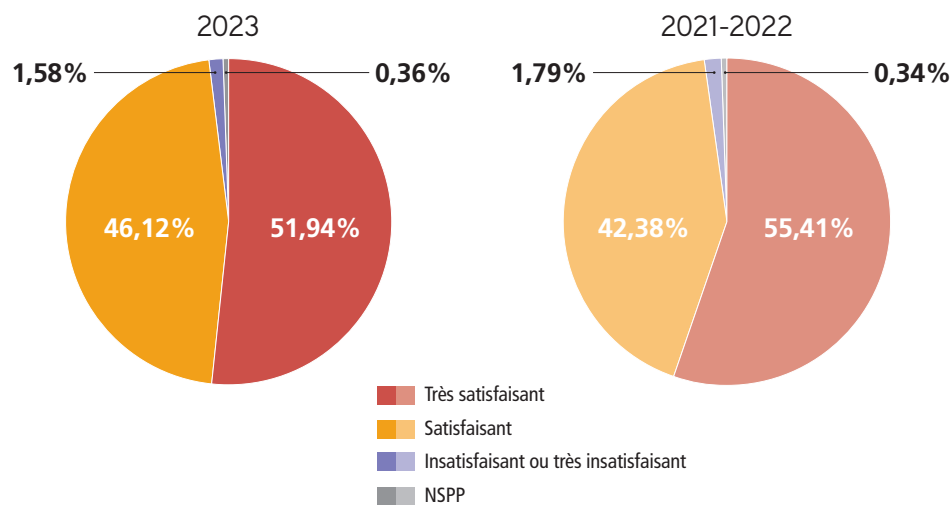
**Répartition des stagiaires selon leur réponse à la question
« Votre inscription à la formation est-elle volontaire ? »**



Contenu

Plus de 98 % des stagiaires estiment « très satisfaisant » ou « satisfaisant » le contenu des formations (comme en 2021-2022). La part de stagiaires le considérant « insatisfaisant » ou « très insatisfaisant » reste très faible, sous les 2 % des effectifs (1,58 % contre 1,79 % en 2021-2022).

**Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction
vis-à-vis du contenu des formations**



Lorsque les agentes et agents sont invités à détailler leurs perceptions sur le contenu des formations, elles et ils utilisent fréquemment des qualificatifs comme « **complet** », « **détaillé** », « **instructif** ». Les stagiaires sont aussi nombreuses et nombreux à souligner apprendre de « *nouvelles informations* » et d'obtenir « *des explications* ». **Elles et ils soulignent ainsi particulièrement les apports spécifiques des intervenantes : psychologie, neurologie, droit, travail social, etc.** En cela, les stagiaires confirment que le fait d'avoir des formatrices « *extérieures* », qui « *ne sont pas de la maison* », et qui n'exercent donc pas le même métier, est un véritable point fort. Sur ce point, **les stagiaires confirment également trouver très bénéfique l'expertise de terrain auprès des victimes qu'ont les formatrices.** Elles et ils indiquent que les formations leur permettent de « *découvrir le point de vue des associations* », « *le côté interprofessionnel* » de la lutte contre les violences conjugales, et donc *in fine*, de développer une meilleure connaissance du parcours global des victimes et de leurs besoins.

« *Apports d'informations ou de connaissances jamais ou peu abordées lors des formations précédentes, particulièrement sur le fonctionnement du cerveau, les réactions de la victime et la mémoire traumatique.* »

GN 95 Missions : interventions extérieures, Expérience : 6-10 ans

« *J'ai appris ce qu'il se passe derrière le judiciaire grâce à l'expérience de professionnelles en contact avec les victimes et j'ai apprécié les réponses apportées sur le côté pratique.* »

PN 77 Missions : interventions extérieures, Expérience : 6-10 ans

« *Le fait d'avoir une juriste en face de nous apporte des précisions que nous n'avons pas.* »

PN 92 Missions : interventions extérieures, Expérience : 2-5 ans

« *[C'était intéressant] que la formation soit animée par une psychologue au contact permanent de victimes de VIF, donc qui sait parfaitement de quoi elle parle.* »

PN 75 Missions : enquêtes, Expérience : 1 an

En parallèle de ces retours extrêmement positifs, **certaines et certains stagiaires expriment le désir d'obtenir davantage d'« informations pratiques »**, et que les contenus proposés soient « *plus concrets* », par exemple sous forme de conseils, de solutions ou d'études de situations/témoignages des victimes. **Ces retours touchent aux limites de la formation, qui, si elle peut et doit outiller au maximum les forces de sécurité, ne peut pas toujours apporter de réponses unilatérales à des situations de terrains aux paramètres forcément spécifiques et divers²⁰.**

« *[J'aurai eu] besoin de connaître des solutions d'intervention.* »

GN 78 Missions : diverses, Expérience : 2-5 ans

« *J'aurais aimé plus de pratique et moins de théorie. Je sors juste de ma formation de gardien de la paix.* »

PN 92 Missions : interventions extérieures, Expérience : 1 an

Cette recherche de praticité s'explique par ailleurs dans les spécificités des missions prépondérantes des stagiaires présentes et présents en 2023. Environ 42,5 % des stagiaires de la PN travaillent en interventions extérieures (sur la voie publique, à domicile, etc.) : elles et ils sont confrontés à des situations particulièrement complexes de prise en charge de situations de violences conjugales ; **et sont en demande d'un outillage particulier.**

20

Pour un aperçu plus détaillé du contenu des formations, se reporter au plan masse : annexe n°2, p.70.

« [Il faudrait approfondir] les situations sur le terrain où nous sommes les primo-intervenants. »

PN 94 Missions : interventions extérieures, Expérience : 2-5 ans

« [Il pourrait y avoir] plus de conseils sur des points à améliorer sur les interventions sur la voie publique : la formation est très axée sur [l'interaction avec la victime en situation de] prise de plainte. »

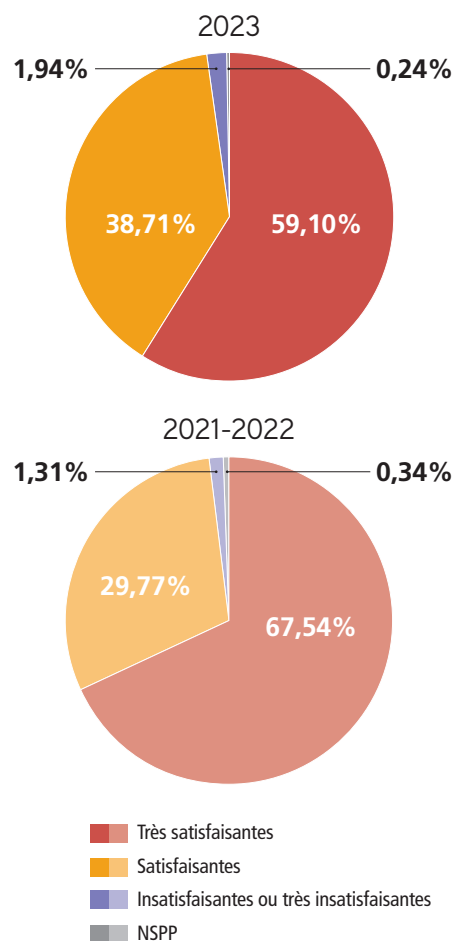
PN 75 Missions : interventions extérieures, Expérience : 2-5 ans

Il est important de rappeler que les formations du projet régional n'ont pas pour but de revenir sur ce qui relève de procédures internes relevant de la formation-métier initiale. Les formations régionales sont complémentaires : elles se focalisent sur l'accueil, le recueil de la parole (c'est-à-dire les bonnes pratiques d'interaction avec les victimes), et l'orientation des victimes. Les retours des stagiaires appellent donc à la réflexion sur le renforcement des formations-métier, afin que les agentes et agents se sentent en maîtrise des procédures internes mobilisables dans la prise en charge des victimes et la lutte contre les violences conjugales.

Ces retours appellent également à la réflexion sur le renforcement du volet pratique des formations régionales, à travers des études de cas ou des mises en situation afin d'élargir davantage les situations travaillées ; et ce malgré le fait que ces formations d'une journée soient déjà riches en informations pratiques.

Pédagogie et animation

Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la pédagogie et de l'animation des formations



L'appréciation de la pédagogie des formatrices et de l'animation des formations est très positive : près de 98 % des stagiaires les estiment « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes » (comme en 2021-2022). La part de stagiaires les considérant « insatisfaisantes » ou « très insatisfaisantes » est très faible, représentant moins de 2 % des effectifs (1,94 % contre 1,31 % en 2021-2022).

D'abord, et comme lors de la précédente édition, **les stagiaires continuent de plébisciter « la pédagogie » et « le professionnalisme » dont font preuves les formatrices**, qu'elles et ils décrivent régulièrement comme « passionnées », « dynamiques », en « maîtrise du sujet », et apportant « des explications claires ». De la même façon, les stagiaires continuent également de louer leur « bon accueil », leur « disponibilité » et leur « écoute », appréciant la possibilité d'avoir des « interactions et [des] échanges », « des travaux de groupes » ; ce qui **accrédite la démarche du Centre Hubertine Auclert et des associations de proposer une formation dont les contenus ne soient pas uniquement « descendant »**. Enfin, l'utilisation de vidéos comme supports pédagogiques est particulièrement appréciée.

« [La formation est] dynamique avec un bon rapport temps/sujet abordés, on ne s'y perd pas ! »

PN 92 Missions : interventions extérieures, Expérience : 1 an

« [J'ai apprécié] la volonté de faire participer les personnes présentes. »

PN 75 Missions : interventions extérieures, Expérience : 6-10 ans

« Intervenantes dynamiques, propos clairs et concis, visite des locaux. »

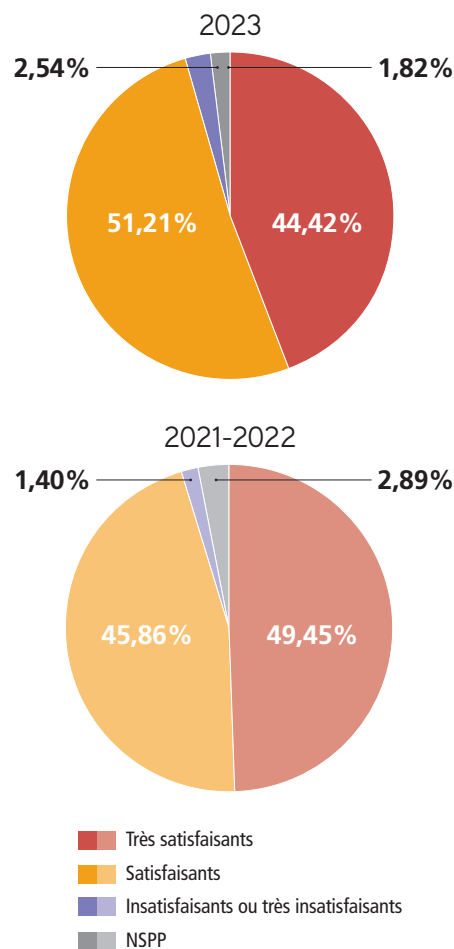
PN 95 Missions : BLPF, Expérience : +10 ans

Quelques écarts apparaissent toutefois entre les données des formations 2023 et celles de l'édition 2021-2022. Ainsi, si lors de la première édition plus de 67 % des stagiaires estimaient « très satisfaisant » le contenu (pour près de 30 % qui l'estimaient « satisfaisant »), en 2023 la part de stagiaires la plus positive s'élève à 59 %, soit un décrochage de plus de 8 points de pourcentage (compensée par une hausse de près de 9 points de pourcentage de la part de stagiaires le considérant « satisfaisant »).

Un élément d'explication qui peut être formulé est celui, comme évoqué précédemment, de la large présence de stagiaires aux missions centrées sur les interventions extérieures (à domicile et sur la voie publique notamment), et de leurs attentes de davantage d'échanges autour de ces situations spécifiques.

Outils et documents

Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction vis-à-vis des outils et documents remis au cours des formations



L'analyse des retours des stagiaires sur les outils et documents remis en cours de formation reflète à nouveau leur très grande satisfaction : plus de 95 % les estiment « très satisfaisants » ou « satisfaisants », un résultat à nouveau similaire à celui de 2021-2022.

De manière générale, une majorité des associations transmet aux stagiaires des documents synthétisant ou détaillant les points abordés. Cela prend le plus souvent la forme d'une pochette de formation ou d'une clé USB contenant plusieurs documents liés aux notions évoquées tout au long de la formation. Une majorité d'entre elles distribue également des violentomètres et des flyers présentant l'association et ses dispositifs d'accompagnement, que les agentes et agents peuvent ensuite distribuer aux victimes.

BONNE PRATIQUE

Le QR code départemental dans les Yvelines

Outil pionnier créé et utilisé dans le département des Yvelines, il consiste en une petite carte d'apparence neutre comportant un QR code. Une fois scanné, celui-ci donne accès à plusieurs informations :

- / Un rappel sur les différentes violences interdites et punies par la loi ;
- / Les numéros d'urgence ;
- / Une explication sur le dépôt de plainte ;
- / Les contacts du tribunal de grande instance ;
- / Les contacts des associations en charge de l'accompagnement social, psychologique, et juridique au sein du département.

Son caractère discret et son utilisation rapide sont particulièrement pratiques, et appréciés des agentes et agents qui ont ainsi moyen de transmettre des informations qui peuvent s'avérer cruciales.

Une généralisation de cet outil est prévue dans l'ensemble des départements français par les services de la PN.

Dans les questionnaires « à chaud », certaines et certains stagiaires indiquent découvrir l'existence d'outils spécifiques transmis au cours de la formation (le QR code, le violentomètre, etc.) et font part de leur volonté de les intégrer désormais dans leurs pratiques professionnelles. Concernant les besoins complémentaires, certaines et certains stagiaires mentionnent également le besoin d'autres outils concrets qu'elles et ils aimeraient pouvoir utiliser au quotidien, comme une « check-list » ou une « fiche-réflexe » pour éviter des erreurs ou oublis.

« Avoir un [document] récapitulatif avec une liste des associations ou relais psychologiques, médicaux et, sociaux avec une description brève. »

PN 75 Missions : plaintes et enquêtes,
Expérience : 2-5 ans

« [Avoir] la liste de choses qu'une victime peut faire pour préparer son départ. »

PN 75 Missions : enquêtes,
Expérience : 1 an

Ce besoin est également repéré par les formatrices :

« Les stagiaires sont très en attente de concret pour leurs interventions de terrain. »

Fiche-bilan association, Formation GN, grande couronne.

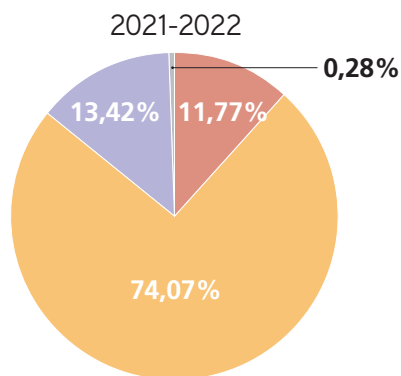
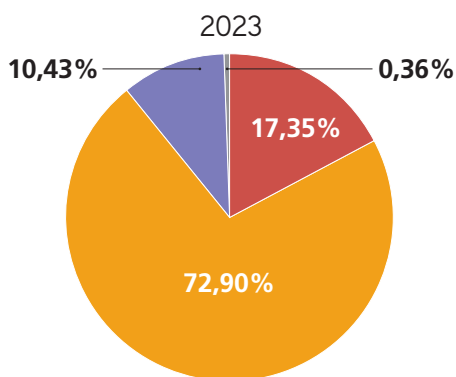
Au-delà des outils diffusés dans le cadre des formations, ces retours doivent mener les services de la PN et de la GN à une réflexion plus structurelle sur l'outillage concret de ses agentes et agents dans leurs missions. Une réflexion à laquelle le Centre Hubertine Auclert et les associations pourraient être associées.

Lorsque les agentes et agents sont interrogés sur la durée des formations, elles et ils émettent des avis un peu moins unilatéraux. Ainsi, 72 % d'entre elles et eux jugent « suffisante » la durée de formation. Si un résultat similaire était également observable en 2021-2022, l'équilibre entre les perceptions « courte ou trop courte » d'une part, et « longue ou trop longue » d'autre part, s'est inversé par rapport à la première édition.

Ce niveau de satisfaction – moins important que pour les questions précédentes – peut être corrélé aux retours précédents concernant le manque d'approfondissement ou de solutions concrètes ressenti par certaines agentes et agents aux missions spécifiques ; notamment celles et ceux spécialisés dans les interventions extérieures.

Durée

Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la durée des formations



■ Longue ou trop longue
 ■ Suffisante
 ■ Courte ou trop courte
 ■ NSPP

« [C'était] long, [avec] trop d'explications des violences sans apporter suffisamment d'aide dans le cadre de notre métier. »

PN 75 Missions : interventions extérieures, Expérience : 6-10 ans

Une impression qui n'est finalement pas très éloignée des stagiaires qui ont trouvé a contrario la formation courte :

« [Il faudrait] rallonger le stage pour plus d'échanges. »

PN 78 Missions : enquêtes, Expérience : +30 ans

« [C'était une] formation courte compte tenu du volume d'information. »

PN 77 Missions : interventions extérieures, Expérience : +10 ans

« [On pourrait imaginer] une formation moins longue sur la journée, et qui dure plusieurs jours. »

PN 93 Missions : plaintes et enquêtes, Expérience : 2-5 ans

Enfin, un nombre certain de stagiaires mentionne le caractère trop rare de cette formation. Elle devrait, selon elles et eux « *avoir lieu plus souvent* », être élargie « *aux collègues* » (parfois en spécifiant un service particulier), voire « *à la hiérarchie* » ; ou encore « *être obligatoire* ». Elles et ils suggèrent par ailleurs l'intégration de cette formation dans les cursus de formation initiale et de formation continue de chacun des trois corps de métier (PN, GN, police municipale).

« Cette formation devrait être obligatoire et régulière de façon à former et continuer d'informer tous les fonctionnaires. »

PN 75 Missions : interventions extérieures,
Expérience : +10 ans

Conclusion

L'analyse des données mesurant la satisfaction exprimée par les stagiaires démontre une réception presque unanimement positive des formations. Sur tous les aspects, elles sont largement perçues comme pertinentes, adaptées, et nécessaires. Quelques points de réflexion et pistes d'amélioration potentielles ressortent également des retours des stagiaires, notamment sur le renforcement du volet opérationnel de la prise en charge des victimes. Ces indications sont autant un sujet de travail pour le Centre Hubertine Auclert et les associations formatrices lors des prochaines éditions, que des éléments plus larges de préconisations sur l'outillage des forces de sécurité dans le cadre de l'exercice de leur métier.

FOCUS

Les formations pour les équipes de nuit de la police nationale²¹

Pour répondre au mieux aux besoins de terrain, **plusieurs formations spécifiques ont été proposées sur des horaires adaptés aux équipes de nuit de la PN, qui ont souvent moins accès à la formation**, tout en étant des actrices clés d'interventions sur les violences conjugales.

Un besoin identifié : les difficultés structurelles d'accès à la formation des agentes et agents qui travaillent de nuit

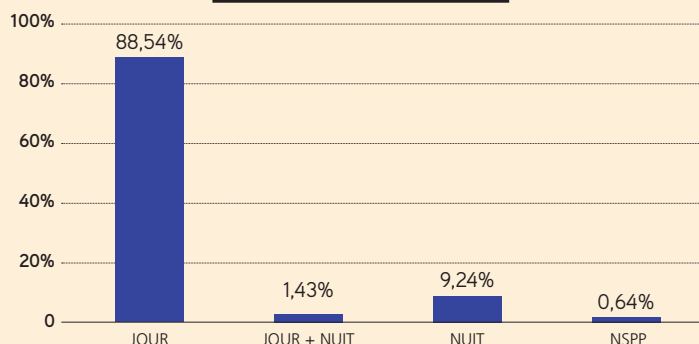
Dès 2019, le Centre Hubertine Auclert, dans son diagnostic²², s'est intéressé aux besoins et difficultés particulières rencontrés par les équipes de police de nuit. Plusieurs éléments étaient ainsi détaillés :

- / Les difficultés à orienter des victimes par manque de dispositifs ouverts la nuit ;
- / Le sentiment d'isolement par rapport aux équipes de jour (et donc notamment aux équipes spécialisées sur les violences intrafamiliales), qui engendre des difficultés d'échange et de transmission des informations sur les situations ;
- / La réduction des espaces d'accueil au sein du commissariat la nuit du fait d'équipes réduites, et l'impact direct sur les enjeux de confidentialité ;
- / Les interventions en flagrance, notamment à domicile, souvent dans des situations d'urgence ;
- / Le manque d'outils qui guident l'intervention et l'entretien avec la victime lors de ces interventions, à la différence de la grille d'évaluation du danger et le masque de plainte utilisés lors du dépôt de plainte au commissariat ;
- / Un plus difficile accès à la formation, généralement organisée en journée, ce qui implique un aménagement important du temps de travail pour y accéder.

C'est pourquoi, dès l'édition 2021-2022 du projet régional de formation, le Centre Hubertine Auclert a souhaité engager avec les associations une réflexion autour de l'organisation de formations sur des horaires décalés pour les personnels de nuit, une démarche également réitérée en 2023.

Ainsi, **cinq formations se sont déroulées sur des horaires spécifiques, accueillant au moins 46 stagiaires membres d'équipes de nuit. À cela s'ajoutent les effectifs de nuit qui ont pu avoir accès à une formation en journée avec des groupes généralistes**, à la suite de l'aménagement de leur emploi du temps (21 stagiaires répartis dans 15 formations).

Répartition des stagiaires de la police nationale selon leurs horaires de travail



21

L'analyse des questionnaires « à chaud » a fait apparaître qu'une large majorité des gendarmes (près de 74 %) indique travailler de façon indistincte la journée et la nuit (les autres travaillant presque uniquement la journée). C'est pourquoi ce focus sur les formations de nuit, ne concerne que les agentes et agents de la PN.

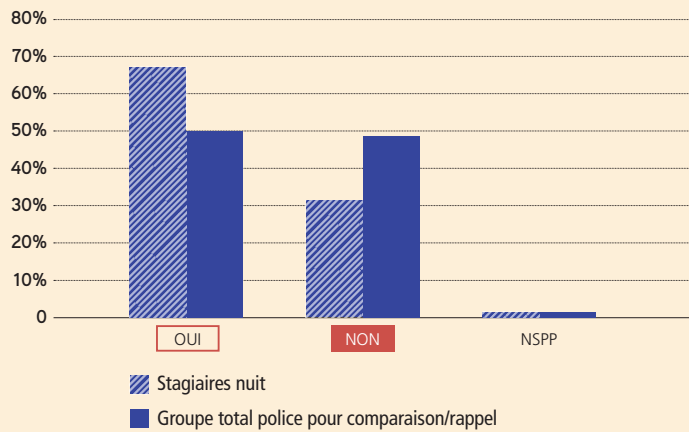
22

Centre Hubertine Auclert, [synthèse du Diagnostic collaboratif sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles dans trois commissariats de Paris et de la petite couronne](#), préfecture de police de Paris, 2019.

Au total, ce sont donc 67 policiers et policières travaillant de nuit qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre du projet régional, soit plus de 10,5 % des agents et agentes de PN bénéficiaires des formations (9,24 % uniquement nuit, et 1,43 % de jour et de nuit). C'est un apport important de ce projet régional. Une réflexion future doit être menée concernant les moyens à mobiliser afin de renforcer davantage la participation de ces agents et agentes.

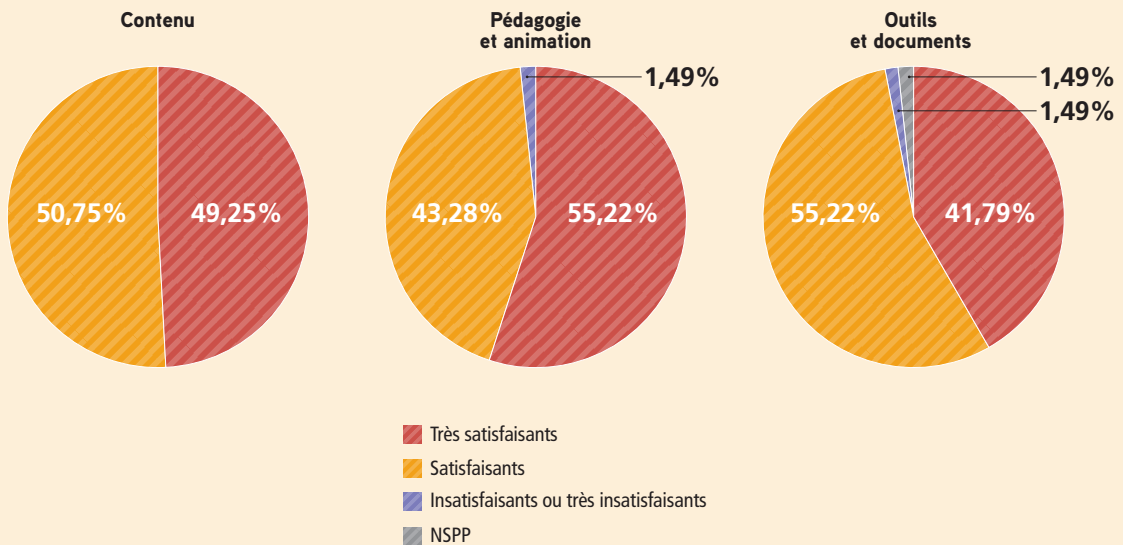
Leurs besoins accrus se confirment à travers l'analyse des données sur la part de volontaires pour participer aux formations régionales parmi elles et eux. Cette part est bien supérieure à celle du groupe global des stagiaires de la PN, témoignant d'un intérêt professionnel marqué pour la thématique :

Répartition des stagiaires travaillant de nuit, selon leur réponse à la question « Votre inscription à la formation est-elle volontaire ? »



Des retours positifs qui appellent à approfondir ces formations spécifiques

Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction vis-à-vis du contenu, de la pédagogie et de l'animation, et des outils et documents remis au cours des formations



Comme les stagiaires travaillant de jour, **les stagiaires travaillant la nuit se montrent enthousiastes vis-à-vis des formations** proposées, de manière quasiment unanime : 100 % d'entre elles et eux estiment « très satisfaisant » ou « satisfaisant » le contenu des formations, plus de 98 % ont la même appréciation de la pédagogie et l'animation, et près de 97 % font de même concernant les outils et documents remis. **Ces résultats sont légèrement supérieurs à ceux du groupe général.**

Lorsqu'ils et elles sont invitées à préciser leurs appréciations, **les stagiaires évoquent presque tous et toutes la qualité des contenus et l'approche globale de la question des violences conjugales**, pour leur donner les clés afin de mettre en place les meilleures pratiques professionnelles possibles :

« *Formation précise et exhaustive permettant d'apprécier tous les aspects des violences conjugales et les enjeux d'une bonne prise en charge des victimes.* »

PN 75 NUIT Missions : enquêtes,
Expérience : 2-5 ans

« *[J'ai apprécié] le fait de reprendre tous les aspects des violences pour [nous permettre de] mieux comprendre, écouter, et orienter les victimes.* »

PN 93 NUIT Missions : interventions extérieures,
Expérience : 2-5 ans

Plusieurs stagiaires reviennent également sur la modalité de la formation, du choix des horaires aux techniques d'animation, dont l'importance devient encore plus capitale sur ces créneaux horaires où la fatigue peut être d'autant plus présente :

« *J'ai tout apprécié, et particulièrement le fait que les formatrices se sont adaptées à nos horaires et sont venues dans notre service pour dispenser la formation.* »

PN 93 NUIT Missions : autres,
Expérience : +30 ans

« *La variété des ateliers permet de rester concentré et rend la formation facile à suivre.* »

PN 75 JOUR/NUIT Missions : enquêtes,
Expérience : 2-5 ans

Enfin, de nombreux agents et agentes témoignent être mieux informées et outillées sur des points spécifiques, souvent en lien direct avec les problématiques qui les mettent en difficulté sur le terrain la nuit : intervention au domicile dans des situations de violences parfois complexes ou peu lisibles au premier abord, et orientation des victimes aux besoins parfois pluriels.

« *J'ai [désormais] plus d'éléments qui me permettent de définir qui est, et qui n'est pas, la victime dans une situation.* »

PN 75 NUIT Missions : interventions extérieures,
Expérience : 1 an

« *[J'ai découvert] les différents services d'aide aux victimes de violences conjugales accueillant la nuit.* »

PN 77 NUIT Missions : enquêtes,
Expérience : +20 ans

« *[Je vais pouvoir mieux faire] la distinction entre l'homme victime et l'homme agresseur se faisant passer pour une victime.* »

PN 75 NUIT Missions : interventions extérieures,
Expérience : 2-5 ans

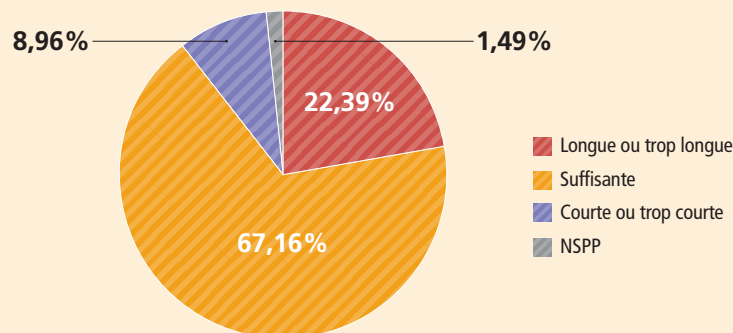
Quelques rares stagiaires travaillant la nuit évoquent toutefois une attente complémentaire autour d'outils informatiques à transmettre aux victimes.

« [J'aurai aimé] qu'on nous fournisse plus de documentation à transmettre aux victimes. »

PN 78 NUIT Missions : interventions extérieures, Expérience : 2-5 ans

La quasi-absence de retours négatifs ou plus modérés de la part des stagiaires travaillant de nuit peut apparaître en légère dissonance avec ce qui est argumenté dans les parties précédentes concernant les appréciations des agents et agentes spécialisées sur les interventions extérieures (une catégorie également très représentée parmi les stagiaires de nuit). Cet écart de perception entre les stagiaires peut s'expliquer par le fait que la formation du projet régional représente pour les agents et agentes de nuit davantage une découverte et un changement de paradigme professionnel que pour les agents et agentes de jour qui ont déjà bénéficié des connaissances préalables et dont les attentes sont parfois plus spécifiques sur l'aspect de mise en pratique.

Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la durée des formations



Renforcer le cadre du projet pour favoriser les formations de nuit

L'organisation de formations de nuit représente un véritable point fort de ce projet régional. Cependant, il s'agit des formations dont la mise en œuvre reste complexe. Les pistes d'améliorations suivantes ont été relevées pour la poursuite de ce projet :

- / Renforcer la mobilisation d'effectifs de nuit dont le nombre et/ou la disponibilité sont parfois réduites ;
- / Trouver les formats et horaires les plus adéquats aux équipes de nuit : certaines associations, afin de faciliter la mise en place de ces sessions spécifiques pour leurs formatrices, ont privilégié des horaires intermédiaires (après-midi et soirée, ou début de soirée jusqu'au milieu de la nuit). Or, des échanges avec les stagiaires ont laissé apparaître que cela pouvait entraîner des difficultés de mobilisation et/ou de déplacement pour les agentes et agents de nuit qui travaillent en général de 22h30 à 6h30 ;
- / Renforcer la capacité des associations à s'adapter en interne, afin de garantir la disponibilité et les bonnes conditions de travail pour les formatrices sur des horaires qui leur sont très inhabituels, ce qui génère des coûts de formation plus élevés qu'en journée.

Conclusion

Ces retours très positifs doivent encourager le Centre Hubertine Auclert et tous les partenaires du projet à approfondir le travail sur les cadres et pratiques de formation la nuit. Il est en effet nécessaire de favoriser la meilleure prise en compte possible des besoins spécifiques de ces agentes et agents qui rencontrent des difficultés dans la prise en charge des victimes la nuit et dans l'accès aux formations de jour.

DES FORMATIONS QUI FONT ÉVOLUER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES STAGIAIRES

Il s'agit dans cette partie d'analyser la montée en compétence des stagiaires au regard des trois objectifs majeurs du projet de formation :

- 1) Mieux comprendre les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités ;
- 2) Mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole ;
- 3) Mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle dans la lutte contre les violences conjugales.

Méthodologie de collecte d'informations

Les données qualitatives présentées ci-dessous proviennent principalement des réponses des stagiaires aux questions à réponses ouvertes des questionnaires « à chaud ».

Dans cette partie, elles sont également complétées par des verbatims issus :

- / Des fiches-bilan associatives ;
- / Des séances d'observation.

Enfin, les questionnaires « à froid », envoyés aux stagiaires un à deux mois après la fin de la formation, sont aussi mobilisés dans cette partie malgré leur faible nombre (54 questionnaires collectés).

L'ensemble des données qualitatives collectées permet d'apprécier ce qui semble acquis par les stagiaires, ainsi que les difficultés ou les besoins complémentaires.

Objectif 1 : mieux comprendre les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités

DES FORMATIONS QUI AIDENT À COMPRENDRE LES MÉCANISMES SPÉCIFIQUES DES VIOLENCES CONJUGALES

La bonne compréhension des mécanismes spécifiques des violences conjugales est essentielle pour une bonne prise en charge des victimes et une meilleure qualification des faits. C'est pourquoi les

formatrices font systématiquement le choix de commencer par les modules dédiés à plusieurs notions fondamentales. Cette étape se révèle d'ailleurs souvent l'occasion d'une prise de conscience forte chez les stagiaires. Nombreux sont celles et ceux qui soulignent que la formation leur a permis de sortir d'une forme d'incompréhension vis-à-vis de ces mécanismes complexes. Ainsi, parmi les concepts jugés éclairants par les stagiaires au cours des formations, sont régulièrement cités :

- / Le cycle des violences conjugales ;
- / L'emprise ;
- / La stratégie des agresseurs ;
- / Le psychotraumatisme et les conséquences des violences conjugales pour les victimes.

Les explications des formatrices, appuyées de nombreux exemples concrets tirés de leur expérience professionnelle d'accompagnement des victimes sur le terrain, **sont souvent l'occasion pour les stagiaires de relire des situations rencontrées au prisme de ces nouvelles connaissances.**

« [Les formatrices] expliquent bien le processus de violences conjugales, ce qui permet de mieux comprendre les mécanismes psychologiques des victimes, et aussi des auteurs. »

PN 75 Missions : enquêtes, Expérience : 1 an

« Les informations reçues me permettent de mieux comprendre les victimes. »

GN 91 Missions : variées, Expérience : 6-10 ans

« Je comprends mieux maintenant le comportement des victimes, notamment sur les raisons du retrait de plainte. »

PN 94 Missions : plaintes, Expérience : 1 an

Les formatrices constatent également un attrait particulier pour l'approche neurosciences dans l'explication des conséquences psychotraumatiques des violences subies pour les victimes, que les stagiaires perçoivent comme une approche « scientifique » ou « indiscutable ». Pour beaucoup de stagiaires, ces éléments sont une découverte. Or, ils sont cruciaux à la compréhension des conséquences des violences conjugales sur les victimes, en particulier sur leur prise de parole (avec des impacts tels que la logorrhée, le mutisme, des *flash-back*) quand elles se déplaceront au commissariat ou en gendarmerie.

« La partie sur les mécanismes psychiques de la violence était totalement nouvelle [pour les stagiaires], et très appréciée. »

Fiche-bilan association, Formation PN, petite couronne.

« [La formation a apporté] des connaissances enrichissantes sur le post-traumatisme, ce qui aide à identifier et à comprendre le comportement des victimes. »

PN 93 Missions : non-déclarées, Expérience : 6-10 ans

« Les explications sur les raisons physiologiques de l'état de tétanisation des victimes et sur la mémoire traumatique [étaient une découverte]. »

PN 93 Missions : missions, Expérience : 1 an

LA PERSISTANCE DE CERTAINES DIFFICULTÉS DANS LA BONNE COMPRÉHENSION DES VIOLENCES CONJUGALES

Deux éléments intrinsèques à la bonne compréhension des violences conjugales émergent toutefois comme des sujets sur lesquels **les formatrices constatent des résistances encore vivaces chez les stagiaires.**

Permettre aux stagiaires de comprendre l'origine sexiste des violences

L'objectif des formatrices est d'expliquer comment les violences conjugales prennent racines dans les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes. Les rapports de domination sont intrinsèques aux violences conjugales, ce qui aide à comprendre pourquoi les femmes en sont majoritairement victimes. **Une analyse encore peu intégrée par les stagiaires.**

« [On a constaté] une méconnaissance des liens entre sexisme et mécanismes des violences conjugales. »

Fiche-bilan association, Formation PN, grande couronne.

L'absence de cette analyse au prisme des inégalités de genre se manifeste, par exemple, à travers les retours d'un **certain nombre d'agentes et agents qui questionnent ce qu'elles et ils perçoivent comment une occultation des violences subies par des hommes** dans les discours des formatrices ; et ce malgré les données chiffrées scientifiques présentées dès le premier module de la formation qui démontrent les écarts de victimations femmes-hommes.

« *Discours beaucoup trop dirigés vers les femmes dans les VIF, les hommes sont autant touchés que les femmes.* »

GN 77 Missions : variées,
Expérience : 1 an

« *[Il faudrait plus] parler des violences conjugales où les victimes sont des hommes.* »

PN Missions : BLPF,
Expérience : 1 an

Cela traduit une difficulté à faire le lien entre les inégalités femmes-hommes et les violences sexistes et sexuelles, et à comprendre que ces inégalités fonctionnent comme le terreau qui permet l'émergence des violences conjugales. Pour répondre à ces questions, les formatrices mobilisent plusieurs arguments pour démasquer les impensés, en proposant une **lecture féministe des violences** :

/ Elles font le lien entre les nombreux stéréotypes qui traversent tous les pans de la société, les rapports de domination femmes-hommes qu'ils créent, et la façon dont cela alimente les violences conjugales ;

/ Elles s'appuient systématiquement sur les données scientifiques disponibles, qui font notamment état de grandes disparités entre le nombre de victimes femmes et hommes des violences conjugales. Ces données montrent également la très forte sur-représentation des hommes parmi les auteurs, et la forte prépondérance des féminicides au sein des morts violentes par partenaire ou ex-partenaire. Les formatrices présentent éga-

lement des données plus générales autour des violences faites aux femmes ;

/ Elles rappellent systématiquement les évolutions du droit depuis deux siècles, soulignant son héritage patriarcal en visibilisant la façon dont de multiples inégalités étaient inscrites dans la loi. Un certain nombre de stagiaires font d'ailleurs part de leur surprise sur ce sujet.

« *[C'était] très intéressant d'avoir une synthèse des évolutions législatives sur plusieurs années.* »

PN 92 Missions : autres (hiérarchie), Expérience : non précisée

/ Elles s'appuient également sur les cadres juridiques nationaux²³, européens et internationaux²⁴, qui soulignent l'origine sexiste des violences conjugales et appellent à lutter contre ces dernières dans une perspective de lutte contre les violences faites aux femmes. Cela permet aux associations de faire comprendre aux stagiaires que la formation s'inscrit dans le cadre de politiques publiques largement partagées. Elles rappellent qu'il s'agit de la Grande cause des deux derniers quinquennats et d'une feuille de route interministérielle impliquant leur ministère de rattachement ;

/ Enfin, elles tendent à s'appuyer sur le discours d'autorité de l'institution qui accueille les formations. Lorsque cela est possible, il est souvent demandé à un ou une commissaire ou une personne gradée de venir ouvrir la journée de formation par un discours officiel, afin de poser un cadre institutionnel et de donner du poids à l'importance du sujet spécifique des violences conjugales.

Les formatrices soulignent toutefois que le temps de formation restreint, d'une journée, ne facilite pas le travail sur le sujet avec les stagiaires. Elles attestent d'une difficulté à insérer un atelier plus approfondi sur les stéréotypes sexistes dans une formation déjà dense, pour faciliter la compréhension du sujet.

23

Par exemple, les différents plans interministériels de luttes contre les violences conjugales. Le dernier en date, le [Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 Toutes et tous égaux](#), dont l'axe 1 est dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes.

24

Par exemple, la [Convention d'Istanbul](#) du Conseil de l'Europe adoptée en 2011 et ratifiée par la France en 2014 ; ou la [Résolution 48/104](#) de l'Assemblée générale de l'ONU proclamée en 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Identifier et prendre en compte les cyber-violences et les violences psychologiques

À de très nombreuses reprises, **lorsque les formatrices demandent aux stagiaires d'identifier les formes que peuvent prendre les violences conjugales, les cyberviolences sont, presque invariablement, les dernières mentionnées.** Cette faible identification – pourtant essentielle à l'évaluation du danger auquel sont exposées les victimes – trouve sa source dans un important manque de connaissances autour des moyens techniques qui permettent ce type de violences et leur détection (logiciel espion, géolocalisation, etc.).

« Les questions sur le cyberharcèlement [sont] assez méconnues de nos services [et] pourraient être intégrées dans notre questionnaire de rédaction de procédure (LRPGN). »

GN 78 Missions : variées, Expérience : 2-5 ans

Les violences psychologiques, si elles sont plus facilement identifiées par les stagiaires, provoquent régulièrement des interrogations et des échanges autour de la question de la preuve, et donc – indirectement – de la véracité de la déclaration des victimes.

Face à cela, les formatrices soulignent comment ces violences, en renforçant directement le phénomène d'emprise, peuvent empêcher le dépôt de plainte et par conséquent éloignent les victimes de l'aide que pourraient leur offrir les forces de sécurité. En faisant travailler les stagiaires sur l'identification spécifique de ces violences (notamment à travers le visionnage du court-métrage *Fred et Marie*²⁵ qui donne des exemples concrets des mécanismes des violences psychologiques), les formatrices favorisent leur conscientisation de la gravité de ces violences.

25

Court-métrage réalisé à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Co-CoF : FredEtMarie.be

« Le film *Fred et Marie* nous permet d'observer et de comprendre les indicateurs qui permettent d'identifier la victime. [Cela engage] de très bons échanges entre la formatrice et les participants. »

GN 77 Missions : variées, Expérience : 2-5 ans

Ainsi, les formations permettent aux stagiaires d'accéder à une compréhension beaucoup plus fine des violences conjugales, en leur permettant d'identifier les mécanismes qui les sous-tendent. Elles désamorcent alors un nombre certain d'idées reçues et de résistances. Toutefois, certains sujets nécessiteraient un temps de formation complémentaire : l'origine sexiste des violences conjugales, qui appelle à un travail plus approfondi sur les stéréotypes ; et les cyberviolences et les violences psychologiques, qui trop souvent peuvent être sous-estimées, voire banalisées.

Objectif 2 : mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole

DES FORMATIONS QUI PERMETTENT AUX STAGIAIRES DE DÉVELOPPER UNE MEILLEURE POSTURE PROFESSIONNELLE À L'ACCUEIL ET À L'ÉCOUTE DES VICTIMES

Les formations ont pour but de répondre aux besoins d'outillage pratique des stagiaires. Il s'agit notamment dans cet objectif de :

- / Améliorer la posture professionnelle à chaque étape de l'accueil ;
- / Connaître les techniques de recueil de la parole conciliant qualité de l'enquête judiciaire et respect de la victime ;
- / Savoir répondre à la diversité des situations et des besoins des victimes qui peuvent se présenter.

Les retours des stagiaires permettent d'observer de vraies améliorations permises par les formations. Elles et ils expriment très largement leurs intentions d'adopter de meilleures pratiques professionnelles avec les victimes : une écoute

plus attentive, une personnalisation plus importante des interactions avec la victime (notamment en matière de confidentialité), une attention plus importante au langage non-verbal, une vigilance particulière à la formulation de leurs questions, la nécessité de mieux expliquer la procédure à la victime.

« Des plaignants et plaignantes ont exprimé une grande attention à leur posture, au fait de ne pas brusquer les personnes qui viennent déposer plainte ; se demandant comment formuler les questions de la manière la plus douce possible, [...] comment formuler les choses de façon à rassurer et sécuriser la personne qui vient porter plainte. »

Fiche-bilan association, Formation PN, Paris.

« [J'ai] une meilleure compréhension de l'emprise [donc je vais] pouvoir poser des questions plus adaptées à la victime pour comprendre la situation. »

GN 91 Missions : accueil, plaintes et enquêtes,
Expérience : 1 an

« [Je vais] mettre en place les bonnes pratiques d'accueil en tant que policier : valoriser et rassurer [la victime], prendre en considération le phénomène de sidération. »

PN 75 Missions : BLPF,
Expérience : 6-10 ans

« [La formation va me] permettre d'instaurer un climat de confiance et d'avoir une meilleure écoute des victimes. [Cela permettra] une meilleure qualification des faits. »

PN 92 Missions : interventions extérieures,
Expérience : + 10 ans

« [Je vais] mieux prendre en compte les besoins de la victime dès l'accueil, et améliorer la confidentialité. »

PN 94 Missions : interventions extérieures,
Expérience : 6-10 ans

Il s'agit d'observations partagées par les formatrices.

Par ailleurs, les formatrices proposent une réflexion sur les freins que les agentes et agents peuvent rencontrer, afin d'ancrer leurs apports dans la réalité de terrain quotidienne des stagiaires :

/ Elles proposent d'abord des espaces de réflexivité aux stagiaires sur leurs pratiques professionnelles, leur permettant de réaliser comment des problématiques propres à leur secteur (les enjeux de sous-effectifs, le manque de formation, ou des locaux parfois inadaptés) entraînent des conséquences directes sur la qualité des actions. Cela permet aussi aux stagiaires d'exprimer leurs difficultés, ce qui facilite ensuite la réflexion commune sur les leviers d'améliorations ;

/ De la même façon, les formatrices tracent également certains parallèles entre elles et les stagiaires en évoquant, à travers la notion de traumatisme vicariant, comment les contacts répétés, parfois quotidiens, avec les victimes de violences peuvent entraîner une reproduction des traumatismes chez les acteurs et actrices qui les accompagnent. Elles invitent par la même occasion les stagiaires – et pour leur bonne santé personnelle et pour une action professionnelle optimale – à conscientiser et échanger régulièrement en équipe sur leur quotidien face aux victimes afin de conserver des postures professionnelles adéquates ;

/ Enfin, elles valorisent le potentiel d'action des forces de sécurité, en rappelant combien des gestes et des attitudes, qui pourraient paraître simples ou insignifiants, peuvent s'avérer cruciaux pour les victimes.

UNE MARGE DE PROGRESSION ENCORE POSSIBLE

Cet engagement à un meilleur accueil ne doit toutefois pas cacher un certain nombre d'obstacles persistants souvent observés par les formatrices sous la forme d'idées-reçues ou de stéréotypes tenaces.

Des stéréotypes persistants et des impensés quant à l'accueil spécifique de certains publics

Les associations formatrices font d'abord le constat que l'accueil des femmes handicapées et des victimes LGBTQIA+²⁶ n'est pas pensé par les stagiaires en termes de besoins spécifiques de ces publics. Selon leurs déclarations, il apparaît qu'elles et ils se sentent trop démunis pour penser les spécificités de ces situations, voir qu'elles et ils n'ont pas conscientisé les situations spécifiques de ces victimes.

L'accueil des femmes étrangères et/ou non francophones se heurte, de la même façon, à un certain nombre de stéréotypes en lien avec l'origine ou l'appartenance sociale. Ainsi, les formatrices ont observé le réflexe encore trop répandu d'explication de la violence d'un conjoint par sa culture étrangère, ou l'idée que les femmes étrangères seraient plus souvent victimes de violences conjugales. Enfin, les associations dressent le constat qu'il existe chez les stagiaires une perception très répandue que les violences conjugales sont liées à la pauvreté, ou à la consommation d'alcool.

26

L'acronyme LGBTQIA+ désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queer/ en questionnement et asexuelles. Le + regroupe d'autres cas qui sortent des conventions de genre établies par la société.

« [Il y a] des imaginaires sur les auteurs de violences, [avec] des stéréotypes qui associent des cultures étrangères à de plus fortes violences faites aux femmes. »

Fiche-bilan association, Formation PN, Paris

Pour répondre à l'enjeu de la bonne compréhension des violences conjugales, les formatrices amènent les stagiaires à prendre conscience de ces biais et de leur impact sur les victimes. Elles s'appuient par exemple sur les expériences passées des stagiaires lorsqu'elles et ils ont été aux contacts de populations aux profils socio-démographiques différents (notamment lors de mutations dans d'autres départements ou d'autres commissariats). Elles démontrent ainsi que les violences existent partout, dans les mêmes proportions. Elles mobilisent également des exemples variés tirés de leur pratique professionnelle : en leur décrivant des situations de violences conjugales (et la façon dont s'incarne le contrôle des partenaires) qu'elles ont accompagné au sein de différents milieux sociaux et culturels ou au sein de couples LGBTQIA+, les formatrices élargissent la perception du réel des stagiaires. Elles inversent les discours et les entraînent à sortir des images stéréotypées, afin qu'elles et ils soient toujours en mesure d'identifier les victimes dans les futures situations de violences sur lesquelles elles et ils interviendront.

En parallèle, les formatrices insistent sur la distinction entre les notions de facteur de cause et de facteur d'aggravation des violences. L'alcool (et la dépendance en général), le non-emploi, ou l'isolement culturel, linguistique et/ou social de la victime ne présument pas de l'apparition des violences conjugales. En revanche, ces critères constituent des facteurs d'aggravation des violences pour les victimes, et participent à les maintenir sous emprise et à les éloigner des ressources et soutiens dont elles auraient besoin.

Enfin, les associations plaident collectivement pour l'intégration, dans toutes les formations auxquelles participeraient les forces de sécurité, de modules dédiés à la déconstruction des différents types de stéréotypes, afin de penser la réalité et de connaître les besoins de toutes les victimes.

Remise en question de la véracité de la parole et des démarches des victimes

La seconde difficulté identifiée par les formatrices concerne la **croissance erronée – mais persistante – de la part de certaines et certains stagiaires dans l'idée de « fausses victimes »** qui chercheraient à « profiter » ou à « instrumentaliser le système » pour un intérêt personnel. Ce doute **participe à une minimisation des violences vécues par les victimes.**

« [Les stagiaires ont évoqué] les fausses accusations et fausses victimes qui le feraient pour "garder le logement ou avoir la garde des enfants", en accusant à tort leurs partenaires. [Elles et ils] perçoivent la part des "fausses plaintes" comme très importante, et expriment un sentiment de perte de temps. »

Fiche-bilan association, Formation PN, Paris

« Les stagiaires ont beaucoup parlé des femmes qui seraient elles-mêmes violentes, qui exagèrent et qui instrumentalisent la police. »

Fiche-bilan association, Formation PN, grande couronne

« [Les stagiaires avaient] beaucoup de préjugés sur les victimes, affirmant qu'elles [mentaient] souvent. »

Fiche-bilan association, Formation PN, petite couronne

Pour y répondre, les formatrices font d'abord apparaître les biais sexistes qui fondent cette méfiance en questionnant l'absence de ce type de doutes dans d'autres situations, par exemple quand des victimes se présentent pour dénoncer un cambriolage. Elles mobilisent ensuite les études nationales et internationales sur la part de fausses déclarations parmi les plaintes déposées par des femmes pour violences conjugales et/ou sexuelles, qui font état de l'existence extrêmement marginale de tels comportements²⁷. Pour

les forces de sécurité, focaliser l'attention, au moment de l'accueil et du premier recueil de la parole des victimes, sur l'infime probabilité du mensonge est donc un **contresens**.

Par ailleurs, cette focalisation excessive sur la possibilité du mensonge de la victime **est justifiée par certaines et certains stagiaires par deux arguments** : celui d'un **travail qui doit être mené « à charge et à décharge »**, et celui d'une **nécessaire neutralité en tant que fonctionnaires**. Trop souvent toutefois, l'incarnation concrète de ces arguments se traduit **par une méfiance, et cache en réalité une posture professionnelle jugeante, donc à charge contre la victime**. Cela impacte le traitement de la procédure, la qualification des faits et l'orientation des victimes vers des dispositifs d'aide.

Face à ces constats, les formatrices développent plusieurs arguments :

/ Elles incitent les stagiaires à **décortiquer les comportements des victimes qu'elles et ils pouvaient percevoir comme suspects à l'aune des mécanismes et notions apprises** lors des modules dédiés à la bonne compréhension des violences ;

/ Elles rappellent que la **présomption de crédibilité d'une victime ne contrevient pas au principe juridique de présomption d'innocence d'un accusé ; principe qui n'intervient pas au moment du dépôt de plainte ;**

/ Elles insistent sur l'aspect particulièrement **contreproductif** de ces postures professionnelles qui agissent très négativement sur l'émergence de la parole des victimes.

Elles apportent des explications qui aident les stagiaires à analyser leurs positions :

« C'est ok en tant qu'humain d'avoir des doutes, on a le droit. Par contre, en tant que professionnel, on ne peut pas les exprimer devant la victime ! Il faut s'en distancier ! »

Observation d'une formation, **Propos d'une formatrice**, Paris

27

Australie (Heenan Murray, 2006), Grande-Bretagne (Lewitt & Crown Prosecution Service, 2013 ; Kelly, Lovett, Child & Home Office, 2005), État-Unis (Spohn, White, Tellis, 2014 ; Lisak et al., 2010 ; Rumney, 2006). Étude comparative européenne (Lovett, Kelly, 2009).

« Les victimes, parfois, elles peuvent nous provoquer de l'agacement en tant que pro. Mais ça doit être un outil de travail pour nous. Il faut se demander "Qu'est-ce qui m'énerve ? Qu'est-ce que ça dit de la situation ?" [...] Vous savez, les victimes, elles ont été blessées, on leur a fait peur, on leur a menti, on les a humiliées, elles peuvent être sous emprise... Donc elles agissent d'une façon qui ne nous semble pas toujours logique ou qu'on ne comprend pas. Mais ça ne veut pas dire qu'elles mentent ! »

Observation d'une formation, **Propos d'une formatrice**, Grande couronne

Enfin, les formatrices expliquent que **valoriser la démarche et la parole des victimes participe au processus de leur reconstruction, et ne place pas les agentes et agents en porte-à-faux vis-à-vis de leurs obligations professionnelles**. Les agentes et agents des forces de sécurité n'ont pas vocation à remplacer les médecins et les psychologues, mais en se plaçant à contre-pied des stratégies des auteurs des violences, elles et ils participent à restaurer les victimes ; et ce même si la procédure pénale éventuellement entamée par la victime n'aboutit pas. Enfin, **créer des interactions où la victime se sent respectée, écoutée et où sa parole n'est pas systématiquement mise en doute, favorise le recueil d'informations détaillées essentielles pour la suite du processus judiciaire**.

« On ne vous demande pas de pleurer avec la victime, mais vous avez le droit d'avoir de l'empathie et de dire "Ce que vous me racontez, c'est grave, c'est interdit par loi" : il faut reposer le cadre de la loi. »

Observation d'une formation, **Propos d'une formatrice**, Grande couronne

« Vous pouvez dire à une victime : "Je vous crois, je comprends, merci pour votre confiance". Ça ne change rien pour vous : vous restez impartial ! Par contre, vous encouragez la victime à parler et ça vous permet de recueillir le plus d'informations possible. »

Observation d'une formation, **Propos d'une formatrice**, Grande couronne

Objectif 3 : mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle de la lutte contre les violences conjugales

DES FORMATIONS QUI PERMETTENT UNE MEILLEURE ORIENTATION DES VICTIMES

L'analyse des retours des stagiaires atteste du succès de cet objectif. Grâce à la découverte de l'existence et du rôle des associations spécialisées, ainsi que des lignes d'écoute, **les stagiaires sont extrêmement nombreux et nombreuses à affirmer être désormais en mesure de mieux orienter les victimes**. Le constat est également largement partagé par les formatrices.

« J'ai plus de connaissance et de compétences pour pouvoir aider et surtout orienter les victimes. »

PN 92 Missions : plaintes, accueil et interventions extérieures, Expérience : 2-5 ans

« [Comme la formation] m'a permis de mieux comprendre la peur des victimes de déposer plainte, [...] je peux [désormais] informer plus en détail sur les aides possibles. »

PN 75 Missions : interventions extérieures, Expérience : 2-5 ans

« Je vais pouvoir orienter plus facilement les victimes [car j'ai désormais] les outils pour leur expliquer l'utilité d'un accompagnement. »

GN 95 Missions : variées, Expérience : 6-10 ans

L'intérêt particulier des stagiaires pour l'orientation des victimes est d'ailleurs souvent perceptible dès les premières minutes de formations, lors des tours de paroles que proposent les formatrices pour permettre à chaque stagiaire d'exprimer ses attentes :

« Moi ce qui m'intéresse c'est "l'après-plainte" : vers qui orienter, savoir s'il y a des choses à ne pas transmettre dans les plaintes, et ce qui se passe après, comme nous on n'a jamais de retour. »

Observation d'une formation,
Propos d'un stagiaire PN, Petite couronne

Cette très large satisfaction peut être mise en lien avec celle exprimée sur les outils distribués durant les formations : plaquettes avec des contacts des dispositifs spécialisés, etc. **Dotés d'une meilleure connaissance des partenaires associatifs, les agentes et agents retrouvent une capacité de conseil et de transmission de ressources auprès des victimes.** Elles et ils mesurent alors combien des pratiques professionnelles adéquates peuvent se révéler précieuses pour les victimes dans leur parcours de sortie des violences.

« [Désormais je peux] transmettre à une victime la liste de choses qu'elle peut faire pour préparer son départ, [ou expliquer] l'importance des UMJ [unités médico-judiciaires] qui donne des preuves essentielles aux magistrats. »

PN 92 Missions : enquêtes,
Expérience : 1 an

« J'ai plus de solutions pour répondre à la détresse des victimes. »

GN 78 Missions : variées,
Expérience : 1 an

Pour répondre à cette forte demande autour de la notion d'orientation, les formatrices reprennent un outil créé par l'association Du Côté des Femmes et relayé par le Centre Hubertine Auclert : **la carte de soutien**. Celle-ci permet de répondre aux besoins concrets des agentes et des agents, et de **présenter**

les associations spécialisées locales vers lesquelles orienter les victimes. Les formatrices ont également invité les stagiaires à la compléter par les ressources qu'elles et ils pouvaient connaître : par exemple, les coordonnées des psychologues, ou des intervenants et intervenantes sociales de leur commissariat.

BONNE PRATIQUE

La carte de soutien

Document qui a pour objectif de réunir l'ensemble des contacts et ressources utiles à connaître pour les forces de sécurité, au niveau local. La carte aide ainsi à recenser les dispositifs d'aide dédiés à la prise en charge des femmes et enfants victimes, et éventuellement ceux spécifiques à la prise en charge des auteurs.

DESCRIPTION :

Trois cercles concentriques, avec au centre le ou la professionnelle en lien la victime.

/ **Le 1^{er} cercle** est dédié aux coordonnées des premiers secours (15, 17, 18, 115) ;

/ **Le 2^e cercle** est élargi aux coordonnées des autres acteurs et actrices professionnelles de la lutte contre les violences conjugales au niveau local (l'association spécialisée, les services sociaux, le CIDFF, la Maison de Justice, etc.) ;

/ **Le 3^e cercle** est dédié aux associations spécialisées sur un type de violence en particulier, si des besoins émergent pour la victime (violences au travail, viols et violences sexuelles, addictions, situation de handicap, etc.). La FNACAV, réseau de structures qui travaille avec les auteurs de violences conjugales, y est également incluse.

UNE MARGE DE PROGRESSION TOUJOURS IDENTIFIABLE

La réussite de cet objectif ne doit toutefois pas masquer un besoin particulier exprimé au sujet de la connaissance des dispositifs juridiques centraux à la protection des victimes : l'ordonnance de protection (OP), le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet antirapprochement (BAR), ainsi que le droit concernant le logement conjugal.

« [Les stagiaires avaient] une mauvaise connaissance des dispositifs légaux, juridiques ou judiciaires. »

Fiche-bilan association, Formation PN, Petite couronne

« [Il y avait] un besoin d'apports concernant les dispositifs de protection. »

Fiche-bilan association, Formation GN, Grande couronne

28

Pour une analyse détaillée et approfondie sur ce point, voir l'étude *Protéger les victimes de violences conjugales et prévenir les féminicides : Retour d'expérience d'effectifs de la police nationale sur les outils et dispositifs visant à améliorer le recueil de plainte et l'évaluation du danger*, Centre Hubertine Auclert, à paraître en 2024.

29

Le plan interministériel *Toutes et tous égaux*, publié en mars 2023, prévoit la création d'un fichier centralisé qui intègre les données sur la victime et sur l'auteur, telles que les éléments liés aux mesures judiciaires et à la sortie de prison.

Si cela s'explique en partie par le fait que ces dispositifs ne relèvent pas directement de la compétence des forces de sécurité, cette méconnaissance peut avoir des effets concrets directs sur la protection globale de la victime et sa sécurité immédiate.

Les formatrices ont ainsi présenté et décrit concrètement les différents dispositifs juridiques de protection (l'OP, le TGD et le BAR), en s'appuyant sur l'expérience des stagiaires qui les connaissaient déjà. Elles ont également pu spécifiquement transmettre les coordonnées des permanences juridiques d'avocates et d'avocats dans les tribunaux judiciaires, afin que les stagiaires puissent y orienter les victimes. Enfin, elles ont insisté sur les enjeux du recours aux démarches civiles en matière de protection pour les victimes, et par conséquent invité les stagiaires à expliciter l'existence et de ces dispositifs avec les victimes en leur indiquant les personnes ressources pour entamer les démarches. Elles profitent également de ce module pour déconstruire à nouveau les suspicions d'instrumentalisation.

« Aujourd'hui, dans un certain nombre de procédures civiles, avec les juges aux affaires familiales par exemple, il y a encore trop souvent besoin d'une plainte : c'est pour ça que vous voyez des victimes qui viennent porter plainte sans être toujours prêtes. [...] Dans ces moments-là, il faut prendre le temps d'expliquer les dispositifs de protection qui existent plutôt que de penser au mensonge. Les gens qui instrumentalisent c'est une très, très faible minorité. »

Observation d'une formation, Propos d'une formatrice, Petite couronne

Similairement, les formations ont mis en lumière le besoin des stagiaires en matière de formation et d'outillage sur les nouveaux outils de procédure obligatoire dans le cadre du dépôt d'une plainte, telle la grille d'évaluation du danger et le masque de plainte qui conditionnent une qualification des faits, une évaluation de la situation et une orientation adéquates²⁸.

Par ailleurs, les agents et agentes ont régulièrement déploré, au cours des formations, ne pas être tenues informées des décisions de justice concernant le contrôle judiciaire des auteurs²⁹. Une difficulté également constatée et regrettée par les associations.

Enfin, de manière plus globale, si les formations permettent de renforcer les connaissances des stagiaires, une analyse plus structurée des modes d'organisation des formations permet de mettre en lumière certaines limites dans leurs impacts. Ainsi, si les formations qui regroupent des stagiaires aux commissariats d'attache différents permettent des échanges de bonnes pratiques d'autant plus riches, elles ne permettent pas la transformation structurelle des modes d'opération au sein des collectifs de travail. À l'issue de la formation, les stagiaires retournent dans des collectifs qui ne sont pas toujours formés, où elles et ils sont parfois minoritaires.

Conclusion

La double analyse, d'abord quantitative puis qualitative, des données recueillies tout au long du projet de formation 2023 permet de tirer deux constats.

D'abord, celui d'une réponse concrète – par le biais des formations – à un besoin fort des forces de sécurité d'être outillées dans la compréhension des mécanismes et des spécificités des violences conjugales. Les agentes et les agents peuvent y analyser leurs pratiques professionnelles concernant l'accueil et le recueil de la parole des victimes à l'aune de ces nouvelles connaissances. De la même façon, les formations sont l'occasion d'apports importants concernant l'orientation des victimes, l'enjeu le mieux identifié par les stagiaires. Les formations, telles qu'elles ont été pensées, organisées et animées au sein du projet régional, ont donc permis une réelle montée en connaissances et en compétences des stagiaires.

L'évaluation des retours des stagiaires permet néanmoins de mettre également en évidence de réelles marges de progression. La persistance de certaines représentations stéréotypées des violences conjugales nuit toujours à la qualité des pratiques professionnelles des stagiaires. Les formations animées au sein du projet régional doivent donc s'inscrire dans un parcours de formation continue qui permette aux agentes et agents de régulièrement consolider leurs acquis et améliorer leurs pratiques, au service d'un accueil toujours plus ajusté des victimes.

Ainsi, de manière globale, l'analyse de l'impact de l'édition 2023 du projet régional développée dans ce bilan s'inscrit dans la continuité des résultats des formations l'édition 2021-2022.

FOCUS

Les liens entre associations spécialisées et forces de sécurité : le nœud stratégique de la réussite du projet et le gage d'une meilleure prise en charge des victimes

L'intervention, auprès des forces de sécurité, d'associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales – et implantées localement sur le territoire – a une pertinence particulière pour aider à améliorer l'accueil des victimes. Les agentes et agents des forces de sécurité identifient ainsi clairement les structures d'aide aux victimes actives sur leur territoire, leurs spécificités et leur complémentarité. Les agentes et les agents peuvent alors orienter les victimes avec précision.

Un des enjeux cruciaux du projet, et l'un de ses apports majeurs, est donc le renforcement du réseau partenarial de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les formations doivent permettre de créer des liens pérennes, au-delà du temps dédié à la formation, entre des acteurs et des actrices professionnelles complémentaires.

« *[Évoquant les associations] On va enfin pouvoir commencer à travailler ensemble.* »

PN 77 Missions : interventions extérieures, **Expérience** : 6-10 ans

-30

Centre Hubertine Auclert, [synthèse du Diagnostic collaboratif sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles dans trois commissariats de Paris et de la petite couronne](#), préfecture de police de Paris, 2019.

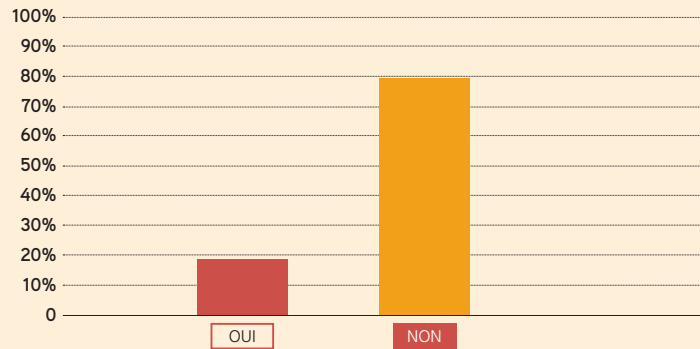
Le constat persistant d'une grande méconnaissance réciproque

Des associations fortement méconnues des forces de sécurité

Ce constat a été exposé en 2019 dans le diagnostic³⁰ réalisé par le Centre Hubertine Auclert. Malgré la multiplication des rencontres et des espaces d'échanges ces dernières années entre les forces de sécurité et les associations – et ce notamment grâce à l'impulsion donnée par le Grenelle des violences conjugales ; **la connaissance par les forces de sécurité des associations spécialisées et de leurs activités avec les victimes reste faible.** Cette connaissance est trop souvent restreinte aux responsables hiérarchiques ou aux services spécialisés (BLPF en gendarmerie, services VIF et/ou maison de protection des familles (MPF) en gendarmerie).

Répartition des stagiaires selon leur réponse à la question

« Connaissez-vous la ou les associations qui ont animé la formation avant celle-ci ? »



Parmi les agentes et agents ayant répondu à la question « Connaissez-vous la ou les associations qui ont animé la formation avant celle-ci ? » dans les questionnaires « à froid » envoyés plusieurs semaines après la formation, environ de 19 % répondent positivement. Par conséquent, **les stagiaires – et ce quelles que soit leurs missions ou leurs expériences – sont très nombreux et nombreuses à confirmer que les formations sont l'occasion pour elles et eux de découvrir l'existence des associations spécialisée et leurs dispositifs :**

« [J'ai découvert] que ces associations existaient ! Je ne pensais pas qu'autant de choses étaient prévues pour les victimes de violences conjugales. »

PN 94 Missions : accueil et interventions extérieures, Expérience : 1 an

« [Un stagiaire s'adressant à la formatrice] C'est bien cette formation, parce que maintenant je sais ce que vous faites dans l'association, qui vous êtes, etc. Parce que moi je disais toujours aux victimes "allez les voir", mais je ne savais pas du tout à quoi ça correspondait. »

Observation d'une formation, Propos d'une stagiaire PN, Paris

« Je connais mieux les différents services de l'association. »

PN 91 Missions : BLPF, Expérience : +20 ans

« [J'ai compris] ce qu'apporte l'association aux victimes. »

PN 91 Missions : BLPF, Expérience : +20 ans

Cela s'apparente à un changement de paradigme professionnel. Certaines et certains stagiaires partagent ainsi le **souhait de pouvoir approfondir encore davantage cette connaissance interprofessionnelle**, dans l'objectif de mieux orienter les victimes après l'audition :

« Il faudrait plus d'échange entre les services de gendarmerie et les associations. »

GN 91 Missions : variées,
Expérience : 6-10 ans

« J'aurais aimé voir plus le côté de l'association, les locaux, le lien avec la police dans leur prise en charge. »

PN 78 Missions : BLPF,
Expérience : 6-10 ans

Des associations féministes ponctuellement remises en cause

La satisfaction très large des stagiaires sur la découverte des associations et la possibilité d'un travail partenarial facilité ne doit toutefois pas cacher d'autres réalités. **Les formatrices partagent en effet le constat qu'il leur est parfois difficile de faire entendre et reconnaître une expertise associative et féministe sur les violences conjugales ; voyant leur parole réduite à « un discours militant »**. Une difficulté qui doit être comprise en lien avec la compréhension insuffisante des stagiaires de l'origine sexiste des violences conjugales.

« Certains et certaines stagiaires avaient des a priori au sujet des associations qui accueillent les victimes de violences conjugales. »

Fiche-bilan association, Formation GN, Grande couronne

« [Il y a eu] une justification du travail en gendarmerie et une dénonciation du travail des associations. J'ai donc dû préciser à plusieurs reprises la différence entre le rôle des associations et celui des gendarmes. »

Fiche-bilan association, Formation GN, Grande couronne

Face à ces difficultés, les formatrices – en lien avec le Centre Hubertine Auclert – sont particulièrement attentives à leur posture devant les stagiaires. **Elles rappellent systématiquement que leur objectif n'est pas d'apprendre aux agentes et agents leur métier, mais bien de partager leur expertise professionnelle de l'accompagnement des victimes**, dans le but de collectivement mieux aider ces dernières.

« Nous les associations, on veut vous aider à gagner en efficacité car on sait que ce n'est pas évident les violences conjugales. [...] On est là pour que la journée soit utile, on veut répondre à vos enjeux. »

Observation d'une formation, Propos d'une formatrice, Grande couronne

Dans cette perspective, et comme évoqué précédemment, **les formatrices mettent en valeur le pouvoir d'action des forces de sécurité sur les situations de violence ; face à des agentes et agents qui sont parfois désemparés ou dans un sentiment d'impuissance face à un phénomène aussi massif**. Une approche qui porte le plus souvent ces fruits et qui est saluée par les stagiaires.

« [Les formatrices n'avaient] aucun jugement sur le travail des policiers. »

PN 95 Missions : enquêtes,
Expérience : +20 ans

« Les formatrices sont à l'écoute, nous pouvons nous exprimer sans jugement. »

GN 91 Missions : variées,
Expérience : 1 an

La perception d'un enrichissement et d'une complémentarité dans le travail commun

Ces retours confirment qu'un des facteurs majeurs de **la satisfaction des agentes et agents vis-à-vis des formations réside dans leur reconnaissance de l'expertise professionnelle des formatrices** – différente de la leur – et dans la compréhension de ce que cette expertise peut leur apporter dans leur métier de policier, policière ou de gendarme. **Le bon positionnement des formatrices, unanimement salué, y contribue fortement.**

« C'est très intéressant d'échanger avec d'autres spécialistes afin de mieux comprendre leur rôle dans le domaine de l'accompagnement des victimes. »

GN 95 Missions : variées, Expérience : 6-10 ans

« [La formation a permis] un échange des différentes expériences et le partage des compétences de chacun. »

PN 93 Missions : plaintes,
Expérience : 1 an

« Le fait de nous faire réfléchir et débattre, [avec notre] point de vue police et qu'un point de vue psy nous soit apporté. »

PN 75 NUIT
Missions : interventions extérieures,
Expérience : 2-5 ans

L'idée d'une lutte contre les violences qui soit partenariale entre des acteurs et actrices professionnelles complémentaires apparaît comme un horizon souhaitable et réalisable pour les stagiaires. Les associations – qui appellent ces partenariats de leurs vœux – déclarent par ailleurs elles aussi mieux connaître la réalité de terrain et les contraintes du métier des forces de sécurité grâce aux formations.

Conclusion

En mobilisant des formatrices expertes issues du secteur associatif, le projet régional favorise une meilleure interconnaissance entre les forces de sécurité et les associations spécialisées au niveau local. Pour chacune des deux parties, les formations sont une occasion d'approfondir la connaissance des besoins, contraintes et réalités de l'autre ; pour mieux travailler ensemble et donc *in fine* renforcer l'accompagnement pluriprofessionnel des victimes.

Conclusion

L'analyse des résultats positifs de l'édition 2023 du projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil, au recueil de la parole, et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales offre plusieurs enseignements.

L'implication renforcée de plusieurs partenaires a permis d'établir un cadre partenarial propice à la bonne réalisation du projet, en définissant les apports et responsabilités de chaque structure et en permettant l'établissement de liens de confiance entre elles.

- / Le conseil régional d'Île-de-France et l'État, financeurs principaux, ont mobilisé un important budget intégralement dédié à la mise en place des formations ;
- / La préfecture de police de Paris et la Région gendarmerie Île-de-France ont apporté un soutien institutionnel et technique à travers la mobilisation des stagiaires et la valorisation en interne des formations ;
- / Les 25 associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales ont animé les formations dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie ;
- / Le Centre Hubertine Auclert a assuré la coordination globale, et a garanti le bon déroulement et la qualité du projet à chaque étape.

Les résultats positifs de ce projet doivent être lus à la lumière de ce cadre organisationnel. **Les taux de satisfaction, quasi-unanimes, exprimés par les stagiaires sur le contenu, la pédagogie et l'animation, et les outils et documents remis, confirment la qualité et la pertinence des formations. Celles-ci répondent au besoin important d'une meilleure compréhension des violences conjugales ;** besoin largement identifié par les stagiaires eux-mêmes. Les formations ont permis aux agentes et aux agents d'**acquérir des connaissances solides et opérationnelles, qui se traduisent notamment par l'adoption de meilleures pratiques professionnelles** dans la prise en charge des victimes.

Néanmoins, les associations formatrices et le Centre Hubertine Auclert dressent le constat de certaines difficultés, d'une part concernant la bonne compréhension du caractère sexiste des violences conjugales et la persistance de certaines idées reçues ; et de l'autre concernant les attentes en matière d'outillage concret complémentaire pour une action professionnelle optimale sur le terrain. Cela doit engager une réflexion sur l'articulation de cette journée avec les programmes de formation initiale et de formation continue des forces de sécurité. Les formations du projet, d'une durée d'une journée, ne peuvent suffire seules. Elles doivent s'inscrire dans des parcours plus larges qui incluraient de façon récurrente, tout au long de la carrière, des modules spécifiques sur les violences conjugales et sur les procédures-métier liées à leur prise en charge ; et ce afin de garantir une compréhension détaillée du phénomène et une maîtrise approfondie des procédures, outils et dispositifs associés.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre cette action collective, en l'installant dans le temps long. Au-delà du cadre global, **une attention particulière devra être portée aux besoins spécifiques de certaines et certains professionnels, à l'instar de la formation des agentes et agents de nuit et de celle des policières et policiers municipaux** (souvent primo-intervenants sur les situations de violences). Enfin, la poursuite d'une réflexion sur les cadres organisationnels pourra permettre d'optimiser et de pérenniser ces résultats positifs.

Pour répondre à ces enjeux, le Centre Hubertine Auclert formule plusieurs recommandations détaillées pour la poursuite de ce projet dans les années à venir.

The background features a large, stylized letter 'R' in black and orange. The right side of the image has a vertical gradient from orange at the top to red at the bottom. A white horizontal line is positioned above the word 'RECOMMENDATIONS'.

RECOMMENDATIONS

Le projet régional de formations des forces de sécurité, coordonné par le Centre Hubertine Auclert, est unique en France. Il a permis des résultats très positifs sur le renforcement des connaissances et des pratiques professionnelles des agentes et agents relatives à l'accueil et l'orientation des victimes des violences conjugales. Les recommandations suivantes s'adressent aux structures porteuses et financeuses du projet. Elles ont pour objectifs de dresser les acquis forts, qui doivent être poursuivis en tant que socle commun garantissant la réussite du projet, ainsi que d'identifier les axes d'amélioration futurs qui permettraient de le renforcer davantage. Certaines de ces recommandations s'adressant aux décideurs et décideuses politiques concernent le cadre national de formation des forces de sécurité, celui-ci ayant un impact sur ce projet régional.

RECOMMANDATION

01

Pérenniser et renforcer les financements dédiés à la formation des forces de sécurité

Ce projet a permis la formation de 2 537 agentes et agents des forces de sécurité depuis 2021 en Île-de-France, leur apportant des connaissances et des outils en lien direct avec leur pratique quotidienne. Les taux de satisfaction des stagiaires très importants, d'environ 98 %, sont la confirmation de son succès. Cela doit inciter à pérenniser et à renforcer les financements de ce projet pour garantir l'accès d'un plus grand nombre de professionnelles et professionnels à ces formations :

- **Poursuivre le financement du conseil régional d'Île-de-France, initiateur du projet, dans la formation des forces de sécurité sur son territoire**
- **Pérenniser et renforcer le co-financement par le ministère de l'Intérieur, pour la formation des policiers et policières** (au titre des crédits de formation ou d'autres fonds internes)
- **Mobiliser des financements dédiés à la formation continue des gendarmes**

Intégrer les formations du projet dans un parcours de formation à caractère obligatoire pour les forces de sécurité

31

Données 2018 et 2022 issues des publications du ministère de l'Intérieur : *Info Rapide n°12*, « Les violences conjugales en 2018 », ministère de l'Intérieur, 2019 ; *Info Rapide n°28*, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 », ministère de l'Intérieur, 2023.

Le traitement des situations des violences conjugales est une part importante du travail des forces de sécurité. Le nombre de femmes victimes de violences conjugales enregistrées par la police et la gendarmerie nationales est en constante augmentation depuis le mouvement #MeToo (+94 % de plaintes entre 2018 et 2022)³¹. Ainsi, la formation initiale et continue spécialisée sur les violences sexistes et sexuelles (dont les violences conjugales font partie intégrante) doit être obligatoire pour l'ensemble des agentes et agents en contact avec les victimes.

- **Intégrer les formations du projet régional dans l'offre de formation continue obligatoire des forces de sécurité**

Les formations du projet régional – portant sur l'accueil des victimes, le recueil de la parole et les orientations à l'issue de l'audition – sont complémentaires à la formation initiale sur le sujet et aux formations-métier sur le recueil de plaintes et les procédures. Les formations du projet régional doivent faire partie des formations continues à caractère obligatoire, afin d'uniformiser les pratiques professionnelles des agentes et agents et l'accueil des victimes dans tous les commissariats de police et brigades de gendarmerie.

- **Renforcer la formation-métier initiale sur les procédures liées au traitement des violences conjugales**

L'un des constats issus de l'analyse des retours des stagiaires est l'absence d'un niveau de connaissance uniforme sur les procédures de traitement des violences conjugales à l'issue de la formation-métier initiale en école. La formation sur ces violences doit ainsi être généralisée, uniformisée et approfondie, afin de garantir un socle commun de connaissances clés, auxquelles les formations continues du projet régional apportent des ressources complémentaires.

- **Mobiliser les effectifs à former par convocations hiérarchiques, et non sur la base unique du volontariat**

Actuellement, dans plusieurs départements, les mobilisations par les services de formation de police et de gendarmerie nationales pour les formations du projet régional se déroulent sur la base unique du volontariat. Il apparaît toutefois important de renforcer la part de convocations hiérarchiques afin de rendre ces formations obligatoires pour les professionnelles et professionnels ciblés. Cela renforcera la mobilisation pour éviter les formations non-pourvues, ou un nombre d'effectifs présents trop faible dans certaines formations.

- **Mobiliser des effectifs variés en termes d'âge et d'expérience professionnelle**

Les journées de formation continue mises en place dans le cadre du projet régional mobilisent aujourd'hui essentiellement des effectifs en début de carrière. Il paraît opportun de mobiliser également les agentes et agents ayant plus de dix ans de carrière. En outre, la présence de responsables d'équipe ou d'agentes et agents en posture de management – souvent plus avancés dans leur carrière – est également essentielle pour assurer un renouvellement et une transformation des pratiques dans les collectifs de travail.

- **Faciliter la formation des effectifs ayant des besoins spécifiques, comme celles et ceux travaillant la nuit**

Ces agentes et agents sont confrontés à des difficultés particulières dans le traitement des violences conjugales : manque de lien avec les autres services, manque de possibilités d'orientations externes des victimes la nuit, etc. Elles et ils rencontrent par ailleurs des obstacles pour accéder aux formations qui se tiennent en journée. Il est important que le projet régional poursuive son offre de formations de nuit adaptée à ce public.

- **Prévoir des formations spécialisées pour les polices municipales**

Les polices municipales n'ont pas les mêmes compétences que la police et la gendarmerie nationales, notamment concernant la prise de plainte. Les agentes et agents de la police municipale ne disposent pas de formation spécifique sur les violences conjugales dans leur cursus de formation initiale. Toutefois, elles et ils peuvent se trouver primo-intervenants dans des situations de violences conjugales, notamment dans le cadre d'interventions à domicile ou sur la voie publique. Il est donc nécessaire de proposer une offre de formations spécialisée pour ces professionnelles et professionnels au sein du projet régional.

RECOMMANDATION

03

Pérenniser et renforcer les principaux acquis garantissant le bon fonctionnement du projet régional

Les deux éditions du projet de formation qui ont eu lieu depuis 2021 attestent d'un très bon déroulement et d'un taux de satisfaction de stagiaires particulièrement élevé. Leur bilan met en exergue les éléments-clés qui doivent être pérennisés et renforcés, afin de garantir une bonne poursuite de ce projet dans le futur.

- **Garantir l'animation des formations par des associations ayant une double expertise : dans l'animation des formations et dans l'accompagnement spécialisé des victimes de violences conjugales**

Cette double expertise associative permet de transmettre aux stagiaires des informations opérationnelles sur l'accompagnement des victimes, avec une connaissance fine de leurs besoins et avec des méthodes pédagogiques de formation variées et adaptées. En outre, cela permet de renforcer le travail en réseau entre les forces de sécurité et les associations spécialisées du territoire pour faciliter les orientations des victimes. Les bénéficiaires du projet s'inscrivent ainsi dans la durée à travers la modification des pratiques professionnelles et l'instauration d'un travail partenarial en réseau.

- **Poursuivre l'organisation de formation d'une durée minimum d'une journée, et réfléchir à des formats plus longs et des sessions de « retour sur expérience » (RETEX)**

Actuellement, la durée des formations est d'au moins six heures. Le plan-masse des formations, commun à toutes les associations formatrices, a été pensé dans ce cadre. Cependant, les demandes de la part des stagiaires d'approfondir les informations opérationnelles, avec des études de cas concrets par exemple, doivent mener à une réflexion sur la possibilité de proposer des formations plus longues ; par exemple des formations de deux jours pour les agentes et agents qui n'auraient pas bénéficié d'une formation initiale sur les violences conjugales et leurs mécanismes. Il est également pertinent de réfléchir à la généralisation des RETEX, testés dans certains départements, deux à trois mois après la formation.

- **Instaurer des temps de bilan réguliers entre les associations formatrices et les hiérarchies locales des forces de sécurité partenaires**

Les réunions de bilan de formations entre les services locaux de police ou de gendarmerie nationales et les associations-formatrices, pratiquées dans certains territoires, devraient être généralisées. Cela permettrait de remonter les besoins des agentes et agents, d'affiner les contenus des formations, d'améliorer le cadre et de renforcer les stratégies et les partenariats locaux.

- **Renforcer les ateliers sur les stéréotypes de genre pour aider à comprendre l'origine sexiste des violences conjugales et la sur-représentation des femmes parmi les victimes**

Actuellement, le plan-masse de formation prévoit un module obligatoire sur la déconstruction des stéréotypes de genre. L'objectif est de donner accès à une meilleure compréhension des violences conjugales et de leurs mécanismes en déconstruisant certains stéréotypes (comme sur le lien entre violences conjugales et appartenance sociale et/ou origine des victimes ou des auteurs, ou encore sur l'instrumentalisation de la justice par les victimes à travers des fausses déclarations). Le constat partagé des formatrices révèle une persistance de ces idées reçues qui peuvent impacter le traitement des situations de violences par les agentes et agents. Ainsi, il est pertinent de réfléchir à proposer des formats plus longs et des ateliers de travail plus approfondis sur ce volet.

- **Poursuivre l’outillage des agentes et agents avec des ressources et informations locales sur les dispositifs d’orientation des victimes**

La question de la connaissance des dispositifs d’accompagnement et de protection externes à la police et la gendarmerie nationales est cruciale pour la sécurisation globale de la victime. Les formations du projet régional incluent des éléments de rappel sur les dispositifs de protection nationaux comme l’ordonnance de protection (OP), le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet antirapprochement (BAR). En outre, il est important de poursuivre la démarche d’outillage des stagiaires avec des informations sur les dispositifs spécialisés de leur territoire et les coordonnées des acteurs et actrices locales de l’aide aux victimes : permanences psychologiques, juridiques, sociales, de santé, d’aide à l’hébergement, ainsi que de la documentation (flyers, etc.) à remettre aux victimes.

- **Poursuivre une évaluation de l’impact du projet**

L’évaluation du projet, réalisée par le Centre Hubertine Auclert – sur les profils des stagiaires, l’adéquation du contenu et du cadre à leurs attentes et besoins, ainsi que des retours d’expériences sur l’application des connaissances acquises – repose sur l’analyse des questionnaires d’évaluation « à chaud » et « à froid » (envoyés six à huit semaines après la formation), ainsi que des bilans transmis par les associations formatrices. Le bilan produit permet de s’assurer de l’adéquation du projet aux objectifs définis et de transmettre les informations collectées aux partenaires impliqués dans le projet. Ces informations sont également utiles aux associations formatrices, à travers des réunions collectives de temps d’échanges de pratiques, organisées par le Centre Hubertine Auclert, afin de garantir une adaptation des contenus au plus près des besoins « de terrain ».

RECOMMANDATION

04

Assurer les conditions matérielles de réussite des formations

Le bilan des deux éditions du projet de formation et les retours des associations formatrices permettent d’élaborer des recommandations concrètes sur le renforcement du cadre opérationnel et des conditions matérielles de l’organisation des formations, afin de faciliter leur mise en œuvre dans tous les départements.

- **Renforcer des formations en équipe, de préférence sur le site de travail des agentes et agents, c’est-à-dire au sein des commissariats de police et des brigades de gendarmerie**

En plus de faciliter la mobilisation des stagiaires, cela permet de former toutes ou plusieurs personnes d’une même équipe. Il est important de privilégier cette stratégie de formation de manière structurelle : cela favorise les échanges et les réflexions sur les dynamiques d’équipe et encourage la transformation collective des pratiques autour de la prise en compte des violences conjugales.

- **Garantir la bonne transmission des informations relatives à la formation aux stagiaires**

Les informations sur leur présence, les objectifs et les contenus de formation doivent être transmises aux stagiaires plusieurs semaines en amont, et rappelées à l'approche de la date, pour faciliter l'organisation, la venue et l'adhésion du groupe.

- **Mettre à disposition des formatrices les moyens et outils matériels nécessaires à la bonne conduite de la formation**

Lors du choix des dates des formations, les services organisateurs du côté des forces de sécurité doivent s'assurer que les associations formatrices du projet pourront bénéficier d'une salle adaptée au nombre de stagiaires inscrites et inscrits, et disposant de tout le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, *paperboard*, matériel informatique).

- **Rendre systématiques l'introduction et la conclusion de chaque formation par le ou la commissaire, ou la personne la plus haut-gradée du site de formation**

Cela permet de rappeler que l'importance de la formation sur les violences conjugales est portée par l'institution et fait partie des priorités de la politique nationale. Cela renforce l'adhésion, permet de poser le bon cadre de la formation, de répondre aux questions des agentes et agents sur le fonctionnement interne de l'institution et concernant certaines procédures.

The background features a large orange triangle on the left side, a black triangle on the right side, and a red triangle at the bottom right. The word 'ANNEXES' is written in white, bold, uppercase letters, preceded by a short white horizontal line.

—
ANNEXES

La présentation détaillée des associations

Les 25 associations locales impliquées dans le projet régional de formation des forces de sécurité en Île-de-France, en 2023 :

Paris (75)

/ CIDFF 75 : créée en 2006, l'association est membre de la Fédération nationale des centres d'information des droits des femmes et des familles, qui propose des permanences d'accès aux droits (droit de la famille, violences sexistes et sexuelles, droit des personnes étrangères, etc.), la mise en protection juridique des femmes victimes de violences (OP, TGD, etc.) et l'accompagnement vers l'emploi des femmes victimes de violences. L'association est également organisme de formation.

Voir Paris.Cidff.Info

/ Droits d'urgence : créée en 1995, cette association généraliste propose des actions en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité ainsi que de leurs proches. Droits d'urgence a mis en place il y a 15 ans, un accueil renforcé dédié aux violences conjugales sur le point d'accès au droit du 20^e arrondissement de Paris (P.A.D. 20). L'association est également organisme de formation.

Voir DroitsDurgence.org/site-violences-conjugales

/ Elle's imagine'nt : créée en 2009, cette association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes est spécialisée dans l'accompagnement psychologique et pluri-professionnel. Elle propose un suivi personnalisé des femmes vivant des violences conjugales, ainsi qu'un accompagnement dans leurs démarches administratives et juridiques. Elle est composée d'une équipe de psychologues, de juristes, d'avocats et avocates et de travailleuses sociales, spécialisée

sur la question des violences conjugales. Elle propose également des groupes de parole pour les femmes, ainsi que pour les enfants co-victimes des violences.

Voir EllesImaginent.fr

/ En avant toute(s) : créée en 2013, cette association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes a pour objectif de lutter contre les violences vécues au sein du couple par les jeunes femmes et les personnes LGBTQIA+. Pour cela, elle a développé le premier tchat anonyme, gratuit et sécurisé de France sur le site CommentOnSaime.fr. L'association dispose également d'un organisme de formation s'adressant à la fois aux jeunes (prévention) et à tous les corps de métier (formation professionnelle).

Voir EnAvantToutes.fr

/ Fédération régionale des CIDFF d'Île-de-France (FRCIDFF IDF) : créée en 1994, cette association coordonne les projets régionaux en lien avec les associations du réseau de la Fédération nationale des centres d'information des droits des femmes et des familles en Île-de-France.

Voir IleDeFrance-FR.Cidff.Info

/ Halte aide aux femmes battues (HAFB) : créée en 1983, cette association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes organise notamment son action autour d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, ainsi que d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour les victimes quittant leur domicile qui ont besoin de se mettre à l'abri. Au sein de ces deux structures, l'association propose un accompagnement social, psychologique et/ou juridique aux femmes victimes de violences.

Voir Hafb.fr

/ Libres terres des femmes : créée en 2006, cette association propose aux femmes un accompagnement social et/ou juridique avec des professionnelles spécialisées sur la

ANNEXES

question des violences conjugales, un soutien psychologique individuel, des groupes de paroles et des ateliers bien être. L'association travaille également à la prévention des violences faites aux femmes.

Voir Ltdf.fr

/ Olympe : créée en 2018, cette association travaille à l'autonomie des femmes par la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention des violences sexistes et sexuelles, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences, notamment conjugales. L'association s'est notamment spécialisée dans la défense des droits et de l'accompagnement des femmes étrangères victimes de violences.

Voir Association-Olympe.fr

/ Union régionale Solidarité Femmes Île-de-France (URSF IDF) : créée en 1996, cette association coordonne les projets régionaux en lien avec les associations du réseau de la Fédération nationale Solidarité Femmes en Île-de-France.

Voir SolidariteFemmes-IDF.org

Seine et Marne (77)

/ Paroles de femmes – Le Relais : créée en 1996, cette association interdépartementale (77 et 91) écoute, accompagne dans leur reconstruction identitaire et héberge les femmes et les enfants victimes de violences. Elle mène aussi des actions de formation et de prévention pour contribuer à faire évoluer les lois et les mentalités, afin de promouvoir une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. L'association est également organisme de formation.

Voir ParolesDeFemmes-LeRelais.com

Yvelines (78)

/ L'Archipel Wo.men Safe : créée en 2022, l'association accompagne, structure et développe l'essaimage du modèle Women

Safe & Children (des lieux d'écoute et d'accompagnement pluridisciplinaires des femmes et enfants victimes de violences, permettant le lien entre santé et justice), principalement vers les zones rurales. L'association dispose d'un organisme de formation, l'Académie Women Safe.

Voir Women-Safe.org/yvelines

/ CIDFF 78 : créée en 1982, l'association est membre de la Fédération nationale des CIDFF (ainsi que de la Fédération nationale France Victime). Elle propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères) et un soutien psychologique. L'association dispose également d'un bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi.

Voir CidffDesYvelines.com

Essonne (91)

/ Femmes Solidarité 91 – Association Communauté Jeunesse : créée en 1981, cette association est membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes. Elle écoute, accueille, accompagne et héberge des femmes victimes de violences et leurs enfants. Elle a aussi pour mission de conseiller, orienter et sensibiliser les publics professionnels et proposer des actions de prévention, de sensibilisation et de formation sur la question des violences faites aux femmes et de l'égalité femmes-hommes.

Voir ComJeun.fr/etablissements/femmes-solidarite-91-2

/ CIDFF Sud-Est Francilien (CIDFF SEF) : implantée en Essonne depuis 1982 et en Seine-et-Marne depuis 2018, l'association est membre de la Fédération nationale des CIDFF. Elle propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères) et un soutien psychologique. L'association dispose

ANNEXES

également d'un bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi.

Voir CidffEssonne.org

Hauts-de-Seine (92)

/ CIDFF 92 Nord : créée en 1972, l'association est membre de la Fédération nationale des CIDFF, et propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères), une consultation psychologique mais aussi des actions de formation et de sensibilisation.

Voir HautsDeSeine-Nord.Cidff.Info

/ L'Escale - Solidarité Femmes : créée en 1992, l'association est membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes, et a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

Voir Lescale.Asso.fr

/ CIDFF 92 Sud : créée en 1977 l'association est membre de la Fédération nationale des CIDFF, et propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères), du soutien psychologique et du soutien à la parentalité.

Voir HautsDeSeine-Sud.Cidff.Info

/ Le Centre Flora Tristan : créée en 1978, l'association est membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes, et a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

Voir CentreFloraTristan.org

Seine-Saint-Denis (93)

/ La Maison des femmes de Saint-Denis : créée en 2016, l'association est une structure médico-sociale où des soignants et soignantes et des acteurs et actrices du monde de la police, de la justice et du droit, mais aussi des artistes et des sportives accueillent des femmes en difficulté ou victimes de violences, et leur propose un parcours complet de soins, ainsi qu'un accompagnement social et juridique.

Voir LaMaisonDesFemmes.fr

/ CIDFF 93 : créée en 1982, cette association est membre de la Fédération nationale des CIDFF, et propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères), du soutien psychologique et un accompagnement vers l'emploi pour toutes les femmes.

Voir SeineSaintDenis.Cidff.Info

/ SOS femmes 93 : créée en 1989, cette association est membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes, et a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

Voir SosFemmes93.fr

Val-de-Marne (94)

/ CIDFF 94 : créée en 1975, cette association est membre de la Fédération nationale des CIDFF, et propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères). Elle s'organise notamment autour d'un pôle victimes et d'un pôle formation et sensibilisation.

Voir Cidff94.fr

ANNEXES

/ Tremplin 94 Solidarité Femmes : créée en 1995, cette association est membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes, et a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales. L'association dispose également d'un pôle formation.

Voir LaMirabal-Tremplin94.org/tremplin-94

Val-d'Oise (95)

/ CIDFF 95 : créée en 1984, l'association est membre de la Fédération nationale des CIDFF (ainsi que de la Fédération nationale France Victime). Elle propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères) et un soutien psychologique.

Voir Cidff95.fr

/ Du côté des femmes : créée en 1983 et fermée en novembre 2023, l'association était membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes et avait une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales. L'association était également organisme de formation.

Plan masse des formations animées dans le cadre du projet régional



Accueillir, recueillir la parole, et orienter les femmes victimes de violences conjugales



à destination des forces de sécurité

Objectifs :

- Mieux comprendre les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités.
- Mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole.
- Mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle dans la lutte contre les violences conjugales.

Deux demi-journées de 3h ou 3h30 de formation

Séquence 1 Introduction	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le déroulé de la formation • Permettre au groupe et aux formatrices de mieux se connaître, et recenser les attentes
Séquence 2 Le continuum des violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender le lien entre les inégalités femmes-hommes et les violences faites aux femmes • Prendre la mesure de l'ampleur des violences conjugales • Comprendre le faible recours aux plaintes pour les victimes de violences conjugales
Séquence 3 Les mécanismes des violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les mécanismes des violences conjugales (types et cycle des violences, emprise, stratégies des auteurs, psychotraumatisme, conséquences, distinction conflit/violence). • Le rôle des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes
Séquence 4 Que dit la loi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rappels sur les principales infractions • Information sur les dispositions de la loi les plus récentes • Information sur les dispositifs de protection : ordonnance de protection, TGD, BAR
Pause Déjeuner	
Séquence 5 Accueillir une victime de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir adapter sa posture professionnelle à chaque étape de l'accueil des victimes (cas pratiques) • Savoir orienter les victimes en cas de danger
Séquence 6 Recueillir la parole d'une victime de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les techniques de recueil de la parole conciliant prise en compte des besoins de la victime et collecte d'informations • Savoir répondre aux besoins spécifiques variés des victimes pouvant se présenter (situations de handicap, victimes non-francophones, etc.)
Séquence 7 Intervenir à domicile en situation de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les réflexes à avoir pour mieux protéger les victimes et leurs enfants
Séquence 8 Orienter les victimes vers des structures spécialisées dans l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dispositifs d'aide spécialisés au niveau local • Identifier le réseau de partenaires (associatifs et institutionnels) spécialisés, et leurs spécificités, pour faciliter l'orientation des victimes

Distribution d'un questionnaire d'évaluation en fin de journée.

**DIRECTION DE
PUBLICATION**

Anne-Sophie Ho-Massat, *directrice*
Iman Karzabi, *responsable de l'Observatoire
régional des violences faites aux femmes*

RÉDACTION

Maxime Gosset

**COORDINATION ET
SUIVI ÉDITORIAL**

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Juillet 2024

MISE EN PAGE

Delphine Hugueny

IMPRIMERIE

Deklic graphique - l'Atelier de la communication

DÉPÔT LÉGAL

À parution

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.

